

LE PETIT CORPATUS



NOVEMBRE 1996 N° 139

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

DU 18 Octobre 1996

CONVOCATION DU : PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, CROCHON
11 OCTOBRE 1996 TISSOT, FRANCOU-CARRON
 PASDRMADJIAN, BOULANGER
 GONSOLIN, GARAUD, CORBY
 DUMENIL, PELLISSIER,
 ABSENTS : M. MARCOU, CALVAT
 REPRESENTE : M. REYNIER
SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARAUD

ORDRE DU JOUR

- I) Avis de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes sur le BP 1996.
- II) Convention entre EDF Groupement du Sautet et la Commune de CORPS.
- III) Délibération pour prendre un Avocat :
- Affaire Commune-Canal d'arrosage.
 - Remise en état de la Salle Polyvalente du Sautet.
 - Affaire Commune-Ecole de Voile.
- IV) Dossiers d'Urbanisme .
- V) Tarifs :
- Transports
 - O.M.
 - Location Canal d'Arrosage
 - Eau 1997-1998
- VI) Déneigement Hiver 1996-1997.
- VII) Questions diverses
-

- I) Avis de la Chambre Régionale des Comptes :

M. Garaud fait la lecture de l'avis de la Chambre régionale des Comptes dont le texte est le suivant:

CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES
DE RHONE-ALPES

27 SEP. 1996

27 SEP. 1996

Séance du 4 septembre 1996

Avis n° CA 96-013
1ère section

AVIS
article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales
COMMUNE DE CORPS
ISERE

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE RHONE-ALPES,

VU la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales, notamment son article 4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-10 et L.1612-14 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L.232-1 ;

VU le décret n° 95-945 du 23 août 1995, notamment ses articles 88 à 93 ;

VU les lois et règlements applicables aux collectivités locales ;

VU l'avis n° 95-113 rendu le 31 août 1995 par la Chambre régionale des comptes et l'arrêté préfectoral n° 95-6030 du 27 septembre 1995 ;

VU les avis n° 91-28, 92-63, 93-104, 93-145 et 94-89 rendus précédemment par la Chambre en application des articles L.1612-5 et L.1612-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la lettre du 28 juin 1996, enregistrée le 4 juillet au greffe, par laquelle le Préfet de l'Isère saisit la Chambre des comptes administratifs 1996 de la commune de Corps et de la régie communale des transports au motif que ceux-ci présentent un déficit et transmet à la Juridiction le budget primitif 1996 de cette même commune ;

VU la lettre du 8 juillet 1996 du Président de la Chambre des comptes de Rhône-Alpes invitant le maire de la commune de Corps à présenter ses observations, lesquelles ont été formulées lors d'un entretien en mairie le 1er août 1996 ;

VU les pièces transmises notamment les 27 juillet, 6 août et 23 août 1996 par la mairie de Corps ;

VU les conclusions du Ministère public ;

ENTENDU M. Baudet, conseiller, en son rapport ;

SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE AU TITRE DU DEFICIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 1995 ET SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF 1996

CONSIDERANT que, compte tenu des restes à réaliser, le compte administratif 1995 de la commune de Corps présente pour le compte principal un excédent de 1 630 424,98 F à la section de fonctionnement et un déficit de 3 581 639,54 F à la section d'investissement, soit au total un déficit de 1 951 214,56 F ; que le compte annexe de la régie communale des transports est déficitaire de 383 505,23 F après prise en compte également des restes à réaliser ; que le résultat global de clôture de l'exercice 1995 est ainsi un déficit de 2 334 719,79 F, représentant 30,5 % des recettes de fonctionnement du compte principal ; que ce pourcentage est supérieur au seuil de 10 % fixé par l'article L.1612-14, 1er alinéa, du code général des collectivités territoriales pour les communes de moins de 20 000 habitants ; que c'est par conséquent à bon droit que le Préfet a saisi la Chambre du compte administratif 1995 de la commune ;

CONSIDERANT que la Chambre a formulé dans l'avis n° 95-113 susvisé des mesures de redressement telles que prévues par l'article L.1612-14, 2ème alinéa, du code général des collectivités territoriales ; qu'il appartenait dès lors au représentant de l'Etat, en application de ce même article, de transmettre à la Chambre le budget primitif 1996 de la commune ;

SUR LA SINCERITE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

CONSIDERANT que, selon les informations communiquées à la Chambre, le compte administratif 1995 de la commune retrace fidèlement l'exécution du budget de l'exercice ;

CONSIDERANT que le budget primitif principal de 1996 reprend les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 1995 ; que la section de fonctionnement est présentée en équilibre ; que la section d'investissement fait par contre apparaître un déficit de 2 254 453 F ;

CONSIDERANT qu'une recette de 367 792 F correspondant à deux subventions a été omise au chapitre 10 de la section d'investissement (programme voirie 233-77 ; articles 1051 : 257 200 F et 1053 : 110 592 F) ;

CONSIDERANT que des travaux d'adduction d'eau pour le camping n'ont pas été pris en compte ; qu'il y a lieu à cet égard de majorer les inscriptions budgétaires, en dépense, de 273 600 F au chapitre 23 et, en recette, de 142 000 F au chapitre 10 ;

CONSIDERANT qu'un crédit complémentaire de 22 500 F doit être prévu à l'article 214 "matériel, outillage, mobilier", compte tenu des dépenses déjà effectuées ;

CONSIDERANT que, compte tenu du probable dépassement de la provision pour frais financiers, les dépenses de rénovation prévisionnelles du village de vacances peuvent être évaluées à 9 379 000 F, correspondant au montant total des subventions et du droit d'entrée de l'association

gestionnaire devant être perçus par la commune ; que, sur cette base et compte tenu des mandatements effectués en 1995, le crédit de 8 602 236 F ouvert à l'article 232 du programme "village de vacances" doit être augmenté de 200 600 F ;

CONSIDERANT que le budget primitif 1996 comprend les recettes et les dépenses relatives à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement, alors que le code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un budget annexe (articles L.2224-1 et L.2224-6) et que l'instruction M49 était applicable à compter du 1er janvier 1996 aux communes, telles que Corps, dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants ; que l'établissement d'un budget annexe, qui peut difficilement être envisagé pour l'exercice 1996 compte tenu des délais nécessaires, doit impérativement être prévu pour l'exercice 1997 ;

CONSIDERANT que le déficit du compte administratif 1995 de la régie communale des transports est imputable à la non réalisation d'une subvention du budget principal, d'un montant prévisionnel de 397 657 F ; que le budget primitif 1996 de la régie, qui reprend le résultat et les restes à réaliser du compte administratif 1995, est présenté en équilibre ;

CONSIDERANT que les modifications proposées ramènent le déficit de la section d'investissement du budget principal à 2 241 361 F ;

SUR LE REDRESSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CORPS

CONSIDERANT que le remboursement de la dette de la commune a fait l'objet d'un protocole d'accord avec les établissements bancaires créanciers, approuvé par délibération du 15 septembre 1995 ; que ce protocole prévoit un rééchelonnement du remboursement des emprunts et l'abandon par les prêteurs des pénalités de retard dues au 1er octobre 1995 ; qu'en contrepartie, la commune a souscrit divers engagements, conformes aux recommandations antérieures de la Chambre, notamment ceux d'assurer une progression minimum de 5 % par an du produit fiscal et de contenir ses dépenses de gestion dans les limites de la projection figurant en annexe du protocole ;

CONSIDERANT que, comme le montre le tableau n° 1 joint au présent avis, le montant des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 1996 ne s'écarte pas significativement de l'évaluation de la projection, bien que la commune n'ait pas procédé à la réévaluation minimale des taux des contributions directes prévue par le protocole d'accord ;

CONSIDERANT par contre que les charges de fonctionnement courantes, hors arriérés et intérêts, ressortent à 4439 KF dans le budget primitif contre 3226 KF dans la projection jointe au protocole d'accord, sans d'ailleurs que cet écart semble imputable à une augmentation anormalement élevée des dépenses entre 1995 et 1996 ; que la marge d'autofinancement courant s'établit à - 619 KF dans le budget primitif, au lieu de 739 KF dans la projection (cf. tableau n°1) ; qu'au demeurant, ainsi que l'établit le tableau n°2 joint en annexe au présent avis, le déficit de clôture de la section d'investissement atteindrait encore 1731 KF en 1998 dans l'hypothèse, retenue par la projection associée au protocole d'accord, d'une progression du produit fiscal de 5 % par an et compte tenu par ailleurs d'un prélèvement au profit de la section d'investissement estimé à 1000 KF à fiscalité inchangée ainsi que de l'absence supposée de toute nouvelle dépense d'équipement à partir de 1997 ;

CONSIDERANT que, comme le montre le tableau n°3 joint au présent avis, le retour à l'équilibre des comptes de la commune en 1998 après apurement des arriérés, tel que le prévoit la projection figurant en annexe du protocole d'accord, impliquerait une augmentation de 12,8 % par an du produit des contributions directes pendant trois ans ; que l'importance de cette progression conduit à envisager de reporter à 1999 le retour à l'équilibre des comptes, ce qui ramène la

majoration nécessaire du produit fiscal à 8,5 % par an à partir de 1996 (tableau n°4 en annexe) ; que le supplément de recettes correspondant pour 1996 se monte à 277 KF ;

PAR CES MOTIFS

ARTICLE 1 : DECLARE la saisine recevable ;

ARTICLE 2 : CONSTATE que la commune de Corps n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber le déficit de son budget ;

ARTICLE 3 : PREND ACTE du protocole d'accord relatif au rééchelonnement de la dette communale intervenu le 15 septembre 1995 avec les établissements bancaires créanciers, mais OBSERVE que l'engagement d'une réévaluation minimale de 5 % du produit fiscal prévu par ce protocole n'a pas été respecté en 1996 par la commune et que les dépenses courantes de fonctionnement inscrites au budget voté excèdent largement le montant figurant dans la projection financière jointe au protocole ;

ARTICLE 4 : PROPOSE au Préfet de l'Isère, en application de l'article L.1612-14, alinéa 3, du code général des collectivités territoriales, de régler le budget primitif 1996 de la commune de Corps conformément aux propositions suivantes :

Budget principal.

Section de fonctionnement

a/ dépenses

- article 831 : + 277 000 F

b/ recettes

- chapitre 77 : + 277 000 F

Section d'investissement

a/ dépenses

- article 214, pg 214-59 : + 22 500 F

- article 232, pg 232-42 : + 200 600 F

- article 233, op.non affectées : + 273 600 F

b/ recettes

- article 1051, pg 233-77 : + 257 200 F

- article 1053, pg 233-77 : + 110 592 F

- chapitre 10, op.non affectées : + 142 000 F

- article 115 : + 277 000 F

ARTICLE 5 : DIT que les mesures proposées laissent subsister un déficit de 1 964 361 F à la section d'investissement ;

ARTICLE 6 : DIT que l'apurement de ce déficit sur une période de trois ans (1997-1999) nécessite une majoration de la fiscalité directe à hauteur de 8,5 % par an et INVITE la commune à mettre en oeuvre cette augmentation, à défaut de mesures d'économie portant sur les dépenses de fonctionnement et notamment sur les charges de personnel ;

ARTICLE 7 : DEMANDE à la commune, conformément à ses précédentes recommandations et aux engagements figurant dans le protocole d'accord, de ne pas réaliser de dépenses d'investissement autres que celles nécessaires à la sécurité des personnes et à l'entretien des matériels et des installations jusqu'à apurement de son déficit ;

ARTICLE 8 : INVITE la commune à établir un budget annexe de la distribution d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 1997 ;

ARTICLE 9 : RAPPELLE qu'en application de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée dès sa plus prochaine réunion du présent avis ;

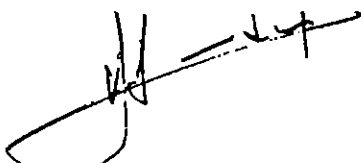
ARTICLE 10 : RAPPELLE que les budgets primitifs des exercices 1997 à 1999 devront être votés avant le 31 mars et être transmis à la Chambre par le Préfet, en application de l'article 91 du décret n° 95-945 du 23 août 1995 ;

FAIT ET DELIBERE A LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE RHONE-ALPES, 1ère SECTION

— LYON, LE QUATRE SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE

Etaient présents : M.LE FOLL, Président de section
MM.CHAMPOMIER, PEZZIARDI, SEIBERT, Conseillers
M.BAUDET, Conseiller rapporteur

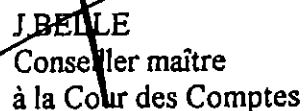
LE RAPPORTEUR LE PRESIDENT DE SECTION LE PRESIDENT



P.A BAUDET



J.LE FOLL



J.BELLE
Conseiller maître
à la Cour des Comptes

De plus , aucun contrat, aucune convention n'ont jamais été signés entre cette association et la Commune, l'occupation n'étant que précaire et révocable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (sauf M.CORBY qui s'abstient) :

- Que la Commune doit reprendre l'utilisation et la jouissance des lieux dans un but d'intérêt général .

- De mettre un terme à cette occupation bien que l'association se soit maintenue en place durant toute la saison 1996, de façon irrégulière et qu'elle ait prétendu, à tort, qu'elle aurait été victime d'une voie de fait.

- D'autoriser Le Maire à engager toutes procédures ou démarches pour obtenir la libération des lieux irrégulièrement occupés par l'Association "Ecole de Voile de l'Obiou" et à mandater la SCP FESSLER pour l'assister dans cette tâche.

IV) Dossiers d'Urbanisme :

Les dossiers seront étudiés par la Commission d'Urbanisme le samedi 26 Octobre 1996 .

V) Tarifs :

- Transports : Pas de Changement.

- O.M. :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une modification du tarif des Ordures Ménagères ne peut se faire qu'avant le 1^{er} Janvier 1997, début de la période de ramassage 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide de fixer la redevance 97 à : 382,00 F. (coef.1)

- Rappelle que la redevance est due par le propriétaire ou le locataire , au 1^{er} Janvier de l'année, de toute habitation non vide de meubles (comme pour la taxe d'habitation).

- Location Canal d'Arrosage

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune occupe le local dit "ancien garage des Pompiers" appartenant au Canal d'arrosage.

Ce local faisait l'objet d'un bail qui s'est terminé le 31 décembre 1989 .

Il faudrait donc évaluer le prix de location pour l'année 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de location du local sur la base de la location de

5 000,00 F en 1981 indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction ce qui donne :

$$\text{pour 1996} : 5\,000 \times 1017 / 610 = 8336,06$$

Avec : 610 = indice INSEE ICC 4[°] TRI 1980

1017 = indice INSEE ICC 4[°] TRI 1995

5 000 = loyer 1981

- Eau 1997-1998

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification du tarif de l'eau ne peut se faire qu'avant la période de consommation qui débutera en Mars 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la prochaine période de consommation (03/97-04/98) :

- Location du compteur	: 60,00 F.
- Forfait 60 M3	: 194,30 F.
- Le M3 supplémentaire	: 6,00 F.
- Forfait Assainissement	: 25,70 F.
- Taxe Assainissement /M3	: 2,00 F.

Le Conseil Municipal rappelle, d'autre part, qu'après la suppression d'un abonnement, la remise en eau d'une installation est facturée comme un branchement nouveau, à savoir 1 000,00 F (mille francs) depuis le 10 Février 1996; la manœuvre de vanne pour une coupure provisoire étant de son côté facturée 100,00 F (cent francs).

VI) Déneigement Hiver 1996-1997 :

Les tarifs n'étant pas parvenus en Mairie pour la réunion du Conseil Municipal, l'Assemblée se prononcera ultérieurement.

VII) Questions diverses

- ZAC LA MURE :

Le Conseil Municipal de CORPS,

- Vu le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 10/04/96 annulant : d'une part l'arrêté Préfectoral du 24/03/95 autorisant le Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de la Matheysine et des environs à procéder à diverses opérations hydrauliques dans le cadre du projet de création de la zone Intercommunale de la Matheysine (ZAC de La Mure et de Pierre-Châtel),

d'autre part l'arrêté Préfectoral du 31/03/95 qui autorisait le plan d'aménagement de la ZAC,

- Vu les travaux réalisés par le SMIME en 1995 pour 8 112 000,00 F H.T. (VRD) destinés à desservir une surface de terrains viabilisés de 53 300 M2 sur la ZAC,

- Vu l'importance que revêt la Zone Intercommunale Matheysine pour l'avenir économique de la Matheysine,

- Vu les précautions qui ont été prises par le SMIME dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone Intercommunale Matheysine pour la protection de l'environnement ,

décide d'appuyer la démarche du Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de la Matheysine visant à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Annexe

Exercice 1996	BP 1996	Protocole
Dép.de fonctionnement	11374	
Arriérés	2262	
Prélèvement	2980,7	
Dépenses de fonct. de l'exercice	6131,3	
Intérêts	1692	
Dépenses courantes de l'exercice	4439,3	3225,8
Recettes courantes de l'exercice	7076,2	7091,3
Prélèv.sur recet.de fonct. à fiscalité inchangée	944,9	
Annuité	3256,5	3125,9
Marge d'autof.courant	-619,6	739,5

Tableau 1(KF)
Exercice 1996.Comparaison BP 1996/protocole d'accord 15/09/1996

	1996	1997	1998	1999	2000
Déficit N-1		2078	1987	1731	1328
Annuité en capital		1243	1258	1300	1339
Prélèvement à fiscalité inchangée		1000	1000	1000	1000
Prélèvement supplém.	163	334	514	703	900
Déficit N	2078	1987	1731	1328	767

Déficit prévisionnel 1996 à fiscalité inchangée : 2241 KF

Tableau 2.Déficit de la section d'investissement (KF)
(hausse de 5 % par an de la fiscalité à partir de 1996)

	1996	1997	1998
Déficit N-1		1824	1179
Annuité en capital		1243	1258
Prélèvement à fiscalité inchangée		1000	1000
Prélèvement supplém.	417	888	1419
Déficit N	1824	1179	18

Déficit prévisionnel 1996 à fiscalité inchangée : 2241 KF

Tableau 3. Déficit de la section d'investissement(KF)
(hausse de 12,8 % par an de la fiscalité sur 1996-1999)

	1996	1997	1998	1999
Déficit N-1		1964	1629	983
Annuité en capital		1243	1258	1300
Prélèvement à fiscalité inchangée		1000	1000	1000
Prélèvement supplém.	277	578	904	1258
Déficit N	1964	1629	983	25

Déficit prévisionnel 1996 à fiscalité inchangée : 2241 KF

Tableau 4. Déficit de la section d'investissement(KF)
(hausse de 8,5% par an de la fiscalité sur 1996-1999)

M.Le Maire explique qu'actuellement des négociations sont en cours pour essayer d'apurer la dette de la Commune vis à vis de GID et diminuer le Déficit de la Régie des Transports de CORPS .

II) Convention entre EDF Groupement du Sautet et la Commune de CORPS :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de la Convention entre EDF, Groupement du Sautet et la Commune de CORPS proposant la gratuité de l'eau aux occupants des appartements EDF des CHAPOUX en contre-partie de l'aide financière de 100 000 Francs donnée par EDF pour les travaux de prolongement du réseau d'eau Communal jusqu'aux maisons EDF.

Après Délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la Convention ci-dessous annexée et charge Le MAIRE de signer avec EDF le texte de la Convention tel qu'il a été préparé par M.GROS, responsable du Groupement EDF du Sautet le 05 Août 1996.

III) Délibération pour prendre un Avocat :

- Affaire Commune-Canal d'arrosage.

M.Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Assignation qui a été faite à la Commune de CORPS à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE à la requête de l'Association Syndicale libre du Canal d'Arrosage de CORPS à propos de la réalisation du réseau d'irrigation. [DEMANDE D'INDENNITE DE 2 MF]

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mandater le Cabinet FESSLER pour défendre la Commune de CORPS devant le Tribunal de Grande Instance et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour cette action.

- Remise en état de la Salle Polyvalente du Sautet.

M.Le Maire rappelle à l'Assemblée que, malgré plusieurs interventions de la Société d'Assurances l'Auxiliaire, les dégâts constatés sur le sol de la Salle Polyvalente au Village de Vacances n'ont toujours pas été réparés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Le Maire d'intenter une action en justice et mandate le Cabinet FESSLER pour l'assister dans cette action.

- Affaire Commune-Ecole de Voile.

M.Le Maire rappelle que l'Association Ecole de Voile de l'OBIQU occupe sur le territoire de la Commune, lieu dit 'La Maison du Passeur', un emplacement et des locaux (une Villa louée à la Commune de Corps par EDF et trois Hangars); elle utilise ces lieux pour la pratique de la Voile et le stockage du matériel et des bateaux.

D'autre part, les services compétents de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont attiré l'attention du Maire sur la réglementation applicable et le non respect de celle-ci par l'Association occupante.

De plus , aucun contrat, aucune convention n'ont jamais été signés entre cette association et la Commune, l'occupation n'étant que précaire et révocable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (sauf M.CORBY qui s'abstient) :

- Que la Commune doit reprendre l'utilisation et la jouissance des lieux dans un but d'intérêt général .

- De mettre un terme à cette occupation bien que l'association se soit maintenue en place durant toute la saison 1996, de façon irrégulière et qu'elle ait prétendu, à tort, qu'elle aurait été victime d'une voie de fait.

- D'autoriser Le Maire à engager toutes procédures ou démarches pour obtenir la libération des lieux irrégulièrement occupés par l'Association "Ecole de Voile de l'Obiou" et à mandater la SCP FESSLER pour l'assister dans cette tâche.

IV) Dossiers d'Urbanisme :

Les dossiers seront étudiés par la Commission d'Urbanisme le samedi 26 Octobre 1996 .

V) Tarifs :

- Transports : Pas de Changement.

- O.M. :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une modification du tarif des Ordures Ménagères ne peut se faire qu'avant le 1^{er} Janvier 1997, début de la période de ramassage 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide de fixer la redevance 97 à : 382,00 F.(coef.1)

- Rappelle que la redevance est due par le propriétaire ou le locataire , au 1^{er} Janvier de l'année, de toute habitation non vide de meubles (comme pour la taxe d'habitation) .

- Location Canal d'Arrosage

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune occupe le local dit "ancien garage des Pompiers" appartenant au Canal d'arrosage.

Ce local faisait l'objet d'un bail qui s'est terminé le 31 décembre 1989 .

Il faudrait donc évaluer le prix de location pour l'année 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de location du local sur la base de la location de

5 000,00 F en 1981 indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction ce qui donne :

$$\text{pour 1996} : 5\,000 \times 1017 / 610 = 8336,06$$

Avec : 610 = indice INSEE ICC 4[°] TRI 1980

1017 = indice INSEE ICC 4[°] TRI 1995

5 000 = loyer 1981

- Eau 1997-1998

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification du tarif de l'eau ne peut se faire qu'avant la période de consommation qui débutera en Mars 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la prochaine période de consommation (03/97-04/98) :

- Location du compteur : 60,00 F.
- Forfait 60 M3 : 194,30 F.
- Le M3 supplémentaire : 6,00 F.
- Forfait Assainissement : 25,70 F.
- Taxe Assainissement /M3 : 2,00 F.

Le Conseil Municipal rappelle, d'autre part, qu'après la suppression d'un abonnement, la remise en eau d'une installation est facturée comme un branchement nouveau, à savoir 1 000,00 F (mille francs) depuis le 10 Février 1996; la manoeuvre de vanne pour une coupure provisoire étant de son côté facturée 100,00 F (cent francs).

VI) Déneigement Hiver 1996-1997 :

Les tarifs n'étant pas parvenus en Mairie pour la réunion du Conseil Municipal, l'Assemblée se prononcera ultérieurement.

VII) Questions diverses

- ZAC LA MURE :

Le Conseil Municipal de CORPS,

- Vu le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 10/04/96 annulant : d'une part l'arrêté Préfectoral du 24/03/95 autorisant le Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de la Matheysine et des environs à procéder à diverses opérations hydrauliques dans le cadre du projet de création de la zone Intercommunale de la Matheysine (ZAC de La Mure et de Pierre-Châtel),

d'autre part l'arrêté Préfectoral du 31/03/95 qui autorisait le plan d'aménagement de la ZAC,

- Vu les travaux réalisés par le SMIME en 1995 pour 8 112 000,00 F H.T. (VRD) destinés à desservir une surface de terrains viabilisés de 53 300 M2 sur la ZAC,

- Vu l'importance que revêt la Zone Intercommunale Matheysine pour l'avenir économique de la Matheysine,

- Vu les précautions qui ont été prises par le SMIME dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone Intercommunale Matheysine pour la protection de l'environnement ,

décide d'appuyer la démarche du Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de la Matheysine visant à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

- Station d'épuration Village de Vacances :

M.Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux nécessaires à la remise en route des pompes de relèvement de la Station d'Épuration du Village de Vacances ; le montant des travaux s'élève à : 5 950,00 F HT. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Décide de faire réaliser ces travaux,

- Sollicite de la part du Conseil Général et de l'AGENCE de l'EAU une subvention ,

- Charge M.Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet .

- Piscine Village de Vacances

M.Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération de rénovation du Village de Vacances entre dans sa dernière phase : la réalisation de la piscine .

Sauf dérapage de frais financiers en raison de retards trop importants dans le versement des subventions, le bilan de l'opération devrait être tenu .

Le FID avait attribué une somme de 1 MILLION de Francs à la réhabilitation du Village de Vacances ; cette somme a été portée à 1 705 000,00 F., afin de permettre le renouvellement du Mobilier et la réalisation d'une piscine, cela afin de permettre d'optimiser le produit touristique .

Compte tenu de l'enveloppe finalement utilisée pour le mobilier (317 000 F), le coût d'objectif à ne pas dépasser, conformément à l'enveloppe prévisionnelle, s'élevait à 383. 000 F. TTC pour la réalisation de la piscine , les terrassements et les abords .

S'agissant de la Piscine, une consultation a été lancée (BOAMP du 04/06/96).

Parmi les trois propositions les plus intéressantes, celle de l'Entreprise DESJOYAUX , la moins disante, a été choisie par les représentants de la Commune, qui ont mené avec GID les négociations, pour les raisons suivantes :

- Rapport qualité-prix ,

- Ouvrage livré clé en main, bénéficiant des garanties décennale et biennale, d'une Convention de contrôle VERITAS, d'une garantie de conformité avec les normes DDASS.

S'agissant des travaux de terrassement et des abords, une consultation restreinte a été engagée avec les entreprises GRAND et BATTISTEL, sur un même niveau de prestation compatible avec le Coût d'objectif.

Après négociation et comparaison, la proposition de l'entreprise BATTISTEL apparaît comme la moins disante .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de l'Entreprise DESJOYAUX pour la livraison d'une piscine clé en mains comportant un

bassin ovoïde de 12x6 M , une pataugeoire 4x5 M, un pédiluve pour un montant de 248 750F. HT soit 299 992,50 TTC,

- De retenir la proposition de l'Entreprise BATTISTEL pour la réalisation des terrassements et abords de la Piscine pour un montant de 62 245F.HT soit 75 067,47 TTC ,

- D'autoriser GID , mandataire de la Commune à passer les contrats nécessaires avec les entreprises choisies .

Autres questions évoquées :

- Travaux de sécurité Ecole : une délégation de Conseillers Municipaux accompagnant Mme ROUX se rendra sur place le mardi 29 Octobre à 14H pour faire le point sur les travaux restant à réaliser .

- Ramassage Scolaire car de St Laurent :
pour éviter aux enfants d'attendre le car devant les ramener à PELLAFOL le soir, le car IVECO se chargera du retour à l'arrivée du car CHEVALLIER: la mise en place se fera après les vacances de TOUSSAINT.
D'autre part , concernant l'accompagnement dans le car des enfants en bas âge, le chauffeur aura la consigne de ne pas emmener les enfants âgés de moins de 5 ans lorsque l'accompagnatrice sera absente.

- Mme ROUX souhaite bénéficier du concours d'autres conseillers pour répondre aux questions de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes concernant l'AFP de Boustigue .

- M.GARAUD s'interroge sur la démarche à suivre vis à vis de l'Office du Tourisme, après la dénonciation de la Convention liant l'Office du Tourisme et la Commune de CORPS ; après des échanges de vue animés , il a été décidé d'attendre une réponse de l'Office du Tourisme à la lettre de la Commune.

- M.TISSOT donne un premier bilan de la Gestion du Camping du lac : rentrées : environ 150 000,00 F., ce qui devrait couvrir les dépenses engagées .

- Lecture est faite d'une lettre de la DDA concernant la réglementation des semis et plantations : pas de révision de la procédure envisagée .

Vu , LE MAIRE



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, written over the official stamp.

Malgré la pluie et le brouillard, une vingtaine de personnes ont participé à la célébration du 78^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918. Elles se sont rendues au Monument aux Morts, où le Maire, Gérard CARDIN a lu le message de Mr Pierre PASQUINI, Ministre délégué aux anciens Combattants et victimes de guerre et fait l'Appel aux Morts, avant de faire observer une minute de silence et de déposer une gerbe de fleurs. Malgré les années le souvenir reste, avec reconnaissance et tristesse.

Message de Monsieur Pierre PASQUINI
Ministre délégué aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
à l'occasion du 11 novembre 1996

En ce mois de novembre 1996, nous voici de nouveau rassemblés devant nos monuments aux Morts, pour accomplir un devoir de Mémoire et affirmer une fois encore que nous n'oublions pas.

Non, la France n'oublie pas ses fils tombés en 1916 dans les terribles combats de l'enfer de Verdun. Tout au long de cette année, nous avons célébré le quatre-vingtième anniversaire de leur défense héroïque, depuis le bois des Caures le 21 février jusqu'à la reprise des forts en octobre-novembre. Leurs sacrifices furent de ceux qui dépassent l'entendement, et ils sont entrés directement dans l'Histoire.

Non, la France n'oublie pas tous ceux qui ont lutté entre 1940 et 1945 pour qu'elle retrouve la Liberté dont on l'avait spoliée. Ils ont été pendant ces années sombres l'Honneur de notre pays ; ils ont cru en lui alors que tout semblait perdu, comme ces jeunes étudiants qui manifestaient à l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1940.

Non, la France n'oublie pas ceux de ses soldats qui sont morts dans le long et douloureux conflit indochinois, qui commençait il y a juste 50 ans, en décembre 1946. Elle n'oublie pas non plus, elle n'oubliera jamais, tous ceux de ses enfants tombés dans les combats d'Algérie, commencés en novembre 1954, il y a 42 ans. Guerres souvent mal comprises, parce que situées hors de la Métropole, mais guerres meurtrières et cruelles.

En nous inclinant devant nos monuments, c'est à toutes ces grandes ombres que nous songeons, avec reconnaissance et tristesse. Les exigences que la Nation a eues hier à leur égard nous donnent la mesure de la tâche qui nous incombe aujourd'hui : construire sur leurs sacrifices une Europe de paix et de liberté.



VACANCES EN PROVENCE

Le Club du 3 ème âge avait choisi cette année ST MAXIME comme lieu de séjour. Avec un réel plaisir nous avons retrouvé le village U.N.I,V,A.C. du Capet, où nous avons déjà séjourné il y a cinq ans. Très agréable déjà à l'époque, de nouvelles prestations l'ont rendu plus confortable encore et nous l'avons apprécié. Nous étions 43 participants. Durant 10 jours, Christian, des cars ARNAUD, nous a promenés, parfois sous la pluie mais la plupart du temps avec le soleil, dans cette belle région des MAURES.

Nous avons revu avec plaisir ST TROPEZ et BORMES LES MIMOSAS, mais nous n'avons pu apprécier à sa juste valeur FAYENCE ET LE LAC DE ST CASSIEN car le temps était maussade .

FAYENCE est une petite ville toute proche de la montagne et rapidement accessible à la mer, elle est située entre DRAGUIGNAN ET GRASSE. le lac de St Cassien est un lac de retenue destiné surtout à l'irrigation. Ses eaux poissonneuses, ses abords giboyeux attirent pêcheurs et chasseurs.

Nous nous sommes rendus à FREJUS, située entre Les Maures et L'Esterel dans la plaine d'alluvions de L' Argens où prospèrent vignes et arbres fruitiers. La ville est bâtie sur un plateau rocheux qui descend doucement vers la mer. Nous avons parcouru ses ruines romaines, pas aussi spectaculaires que celles d'Arles ou de Nîmes, mais néanmoins intéressantes. Les arènes mesurent 114 m de longueur et 82 m de largeur. Actuellement des corridas s'y déroulent en été. De la pelouse qui entoure les arènes on découvre 2 colonnes provenant d'une épave romaine trouvée au large de ST TROPEZ.

Au coeur de la ville médiévale, le quartier épiscopal forme un bel ensemble architectural autour de la cathédrale.

Le développement de FREJUS-PLAGE a stimulé l'activité touristique de la ville. Sa magnifique plage de sable fin s'étire sur plusieurs kilomètres.

Avec le bateau seascope nous avons exploré les fonds marins au Lavandou. Le Seascope est un trimaran dont la coque centrale est transparente, profondément immergée elle permet à 24 personnes de découvrir l'univers sous-marin.

Le Lavandou a conservé son caractère provençal son nom évoque les lavandières de jadis au bord de la petite rivière du batailler. c'est un port de pêche en même temps que de plaisance et un point d'embarquement pour les îles d'HYERES.

Une sortie d'une journée nous a permis de découvrir les GORGES DU VERDON et MOUSTIERS STE MARIE. Le Verdon, affluent de la Durance, forme dans les hauts plateaux calcaires la Haute Provence des gorges magnifiques, dont la plus remarquable, Le Grand Canyon s'étend sur 21 kms. Le spectacle de ce gigantesque ravin, aux parois vertigineuses dans une nature sauvage, est sans rival en Europe. La largeur des gorges varie au fond de 6 à 100 m et au sommet des falaises de 200 à 1500 m, leur profondeur va de 250 à 700 m.

La route est très étroites, sinueuse, des belvédères, d'où l'on peut défier le vertige, sont aménagés.

La route s'élève, toujours en lacets, puis se poursuit sur un plateau d'où l'on découvre bientôt le plan d'eau de STE CROIX (2 200 ha.). Le barrage construit en 1975 a permis l'installation d'une usine électrique importante. Ce vaste lac aux eaux turquoise dans lequel se jettent les eaux vertes du Verdon, à la sortie du Canyon, est cerné par les hauteurs du plateau de Valensole et du plan de canjuers (camp militaire).

Ses rives ont été aménagées et son étendue d'eau se prête aux sports nautiques. Nous avons pique-niqué au Snack de l'Aigle. et continué notre excursions en direction de MONESTIER STE MARIE. Cette petite ville se présente dans un site étonnant au pied d'une brèche taillée dans la falaise qui domine la ville. Elle doit son nom au Monastère qui fut fondé au 5^e siècle par ST MAXIME évêque de RIEZ, venue de l'Abbaye de Lérins avec quelques moines. Ceux-ci avaient d'abord occupé les grottes de la brèche. MOUSTIERS est célèbre par sa faïence. Cette activité est importante, nombre de boutiques et d'ateliers en témoigne. Elle possède une belle église romane et une chapelle : NOTRE DAME DE BEAUVOIR , perchée au-dessus de la ville, sur un replat de hautes falaises. La visite nécessitant au minimum 1 heure, nous n'avons pu nous y rendre . Le retour s'est effectué par le HAUT VAR, nous vons traversé d'innombrables vignobles. DRAGUIGNAN a eu également notre visite. C'était un samedi, jour de marché, très animé. La vieille ville est en partie réservée aux piétons, des ruelles pittoresques invitent à la flânerie. La Cathédrale est dotée d'une voûte en bois, le sol étant instable , la voûte étant tombée 2 fois, elle fut refaite en bois pour éviter une charge trop importante. Nous ne sommes pas attardés dans cette petite ville varoise, désirant aller visiter l'Abbaye du Thoronet, située dans les environs. Toujours dans les vignes, nous avons traversé Lorgues, circulé dans des routes très étroites pour arriver au Thoronet. C'est la plus ancienne des trois abbayes cisterciennes de provence (après Sénanque et Silvacane). Elle se cache au milieu de collines boisées dans un site isolé qui s'accorde bien avec la règle rigide de l'Ordre de Citeaux, préconisé par ST BENOIT : austérité et exercice du travail manuel. L'abbaye date du 12 siècle. Les révoltes, les guerres de religion entraînèrent son abandon. Elle fut rachetée par l'Etat en 1854 et échappa à la ruine. Depuis, les travaux de restauration et de consolidation se sont succédés, ils sont devenus indispensables aujourd'hui. L'église appartient à l'école romane provençale. L'édifice paraît austère et d'une rigueur géométrique. L'agencement des pierres taillées et rassemblées est remarquable. Le décor sculpté est quasiment absent. Mais il reste beaucoup à faire pour remettre tous les bâtiments annexes en état.

Nous ne pouvions faire un séjour dans une région où le vin est la richesse naturelle, sans visiter une cave. La Cave des Maures, à PLAN DE LA TOUR eut notre visite. Dégustation s'ensuivit. Bons vins, prix raisonnables, donc achats selon la coutume, d'autant plus que ces vignerons livrent à domicile et même dans notre région : ST FIRMIN, A LA MURE, Le dernier jour, le dimanche 8 SEPTEMBRE, nous l'avons réservé à ST MAXIME : c'était la fête de la vendange (marquant le début des travaux)

nous avons assisté à une messe solennelle avec Provençaux et Provençales en costumes traditionnels. elle était suivie de la dégustation de raisins. L'après-midi nous avons applaudi des danses flokloriques. Un feu d'artifices a clôturé la soirée. Nous avons donc passé des vacances agréables, dans une ambiance chaleureuse, chaque soir des divertissements nous étaient proposés.

Merci à tous ceux et celles grâce à qui tout a bien fonctionné et qui n'ont pas ménagé leur peine.

Nous vous demandons qu'à repartir et espérons nous retrouver en OCTOBRE;

C O R P S : UNE RENTREE DES CLASSES SANS PROBLEMES

Le Mardi 3 septembre, grand branle-bas dès 8 h 30 dans la cour de l'école. Petits et grands se retrouvent et oublient les vacances, tout à la joie de se revoir et d'attaquer une année scolaire pleine de promesses.

Ils sont 56 à se répartir dans les trois classes :

-23 élèves de 3 à 5 ans, en maternelle avec Mireille Gras Lavigne et Annette;

-10 en cours préparatoire et CEI avec christine Saudet-Sicard;

-23 en CE2, CMI et CM2 avec Florence Blanchet.

Cécile préparera de bons petits plats pour une quarantaine d'enfants. Les chauffeurs de la régie effectueront le ramassage et François dirigera les activités sportives.

La classe du cours préparatoire



C O R P S : GOUT ET SAVEURS POUR LES ECOLIERS

Comme chaque année, pendant la semaine du goût, Gilbert DELAS a organisé le jeudi 17 octobre, pour les enfants des écoles CEI, CE2, CMI et CM2 une démonstration des saveurs à base de crème, le goût salé et ensuite les saveurs sucrées en y ajoutant du chocolat, vanille, etc... Ils étaient une trentaine d'enfants à y participer et ont apprécié cette dégustation.

Pour les enfants de l'école maternelle, Gilbert DELAS a recommencé la démonstration dans la classe le lendemain et les tout petits se sont aussi régalez.

Des écoliers ravis

Elle lui skierait dans l'île...

TEXTE DU RENARD VAGABOND

J'habite sur une île. Une île sous le vent, l'une de celles, mystérieuses, où le mistral vient prendre source. C'est en hiver, lorsque vient la battre le ressac d'une mer de nuages, que mon île est la plus belle. Isolée jusqu'à l'infini, elle n'est plus alors qu'un grand rocher farouche long de 20 km et large de 15, au milieu duquel s'accrochent quelques hameaux perdus, peuplés d'hommes rudes et burinés comme des pêcheurs d'Islande. Ici, pas de plages, mais, partout alentour, une prodigieuse côte sauvage dont les falaises tourmentées plongent souvent de mille mètres sur le vide. Depuis toujours, les grands courants de la bise ou du foehn viennent se déchirer, à presque 3 000 m, sur ses étraves blanches. Perdue aux confins du Dauphiné et de la Provence, mon île s'appelle Dévoluy (archipel des Hautes Alpes).

C'est au petit jour qu'il faut partir l'explorer, quand le froid du brouillard stagne encore à marée basse dans les creux du plateau. Au moment où les premiers reflets roses viennent lécher la grève haute de l'horizon, pars faire crisser tes skis sur les landes gelées qui montent vers la côte sauvage : il n'est que l'embarras du choix !

Vers le couchant, comme des Calanques, toute une profusion de crêtes skiabiles et de combes magnifiques. Bien sûr, ce n'est pas le grand large du raid : traverser vers Lus-La-Croix-Haute n'est possible qu'à deux endroits seulement, le col de Charnier et celui des Aiguilles, le premier n'étant pas des plus faciles à la descente. Par contre, pour la dérive légère des balades à la journée, mon île est un royaume. Certes, il est des points du rivage où l'on risque souvent d'être seul à débarquer en neige vierge : j'ai nommé les grandes classiques que sont le Nid, la Tête de l'Aupet, ou le célèbre Rocher Rond. Par beau temps, le dimanche, les planches y sont aussi serrées que sur le lac de Serre-Ponçon au mois d'Août.

Mais il y a bien d'autres endroits, moins courus, où aller tranquillement échouer ses spatules : crête de Samaroux et Tête de Lapras, Tête d'Auriol et vallon de Truchière, crête de l'Etoile, sommets de l'Aigilière et du Rama, bosse du Chauvet. Enfin, à l'extrême sud, le grand récif de la Tête de Garnesier peut s'atteindre depuis la Cluse, par le col de Plate Contier. Quant au parcours des crêtes du col de Lauteret jusqu'à celui de Souchière, il s'adresse surtout aux coureurs d'aventure et autres navigateurs solitaires. Il n'en est pas moins, comme toutes les autres courses évoquées plus haut, de difficulté moyenne. Car, ici, les débutants sont partout exaucés : les clefs de ce royaume ne sont pas l'apanage des seuls Dieux bronzés qui ne tombent jamais sur la tête.

Quelques exceptions, pourtant, et de taille : gigantesque écueil défiant le Dauphiné, l'Obiou et ses 2 790 m d'altitude relèvent de l'alpinisme plus que du ski de randonnée. A son pied, la combe de la Fuvelle ne peut se descendre qu'avec une corde de rappel. Quant à l'autre seigneur des lieux, le Grand Ferrand, (2 758 m), il s'atteint, lui aussi, à pied : ploche, crampons et corde peuvent s'y révéler utiles. Précisons enfin que son petit frère recèle au fond d'un vallon sauvage, celui du Grand Villard, le secret de belles pentes très raides et semées de barres.

A quelques encablures au sud, le plateau de Bure et sa crête des Bergers sont un cap prodigieux, au pied duquel viennent moutonner en vague toutes les montagnes de Provence. Ce n'est plus cette fois, le domaine des petites courses : il faut embarquer les skis pour des traversées au long cours, au fond de ces grands ravins de pierre, nus et austères, qui s'appellent combe Ratin, combe d'Aurouze ou combe de Mai. Et méfiance, là-haut, en débouchant sur le grand large du plateau : les erreurs de navigation, par mauvais temps, pourraient y coûter cher ! Plus à l'est, dans l'ombre glacée de Bure, se cachent le vallon d'Ane et le vallon Froid : ils gardent jalousement pour quelques initiés l'ivresse de leur poudreuse et le plaisir rare de frôler en silence les grands arbres du Bois Rond. Un peu plus loin, l'anse large du col de Rabou s'ouvre sur le Midi.

Pas question pourtant de plonger vers les flots de la Durance : l'hiver, ce col ne donne accès qu'à des chemins de vigile, qui, le long de crêtes ventées, conduisent aux sommets de Barges, de Grand Combe (d'où plonge un joli petit couloir nord-ouest) ou du Raz du Bec. Au-delà, et mise à part l'ouverture du Noyer, accessible en fond, le Levant de mon île n'est qu'une grande déferlante de rocher soulevée par les Ecrins tout proches. Seuls endroits fréquentables : la brèche de Féraud (2 202 m), aux belles pentes raides et régulière, et, à l'extrême nord, le Pic Pierroux, suspendu au-dessus du lac du Sautet.

Ne reste, au centre du plateau, que ce sommet tout débonnaire qui domine ma maison : le Gicon. Dressé à l'aplomb de la Mère-Eglise, cette chapelle romane qui veille depuis dix siècles sur les destinées de notre île, il est un peu pour moi le chemin du phare, ou de la jetée : celui où je monte souvent, tôt le matin, pour saluer les bartavelles, ou simplement, voir la mer... et guetter ton retour.



Hors piste en Dévoluy

Dévoluy sur étoile

Vue de haut, un gros haricot sec. Vue de près, un remake du paquebot France un tantinet HLMisé. Ainsi se présente curieusement la station dinausorienne de Super-Dévoluy. Autour, peints de lumière légère, les piliers de calcaire bornent une neige immense. A laquelle nous n'échapperons pas.

TEXTE ET PHOTOS JEAN-MI ASSELIN

Fin fond du système solaire, environ quarante mille fois la distance terre-soleil, un amas un peu flou : le « nuage de Oort ». Jaillissent du flou de véritables fusées folles : les comètes. Vous le savez : ces boules tellement esthétiques et magiques qui tracent des dessins à rois mages dans les cieux. De vulgaires boules de neige ! Pour les alpinistes, les skieurs de hauts fonds, les randonneurs de l'hiver, la chose n'est pas nouvelle. La poussière d'étoiles qu'ils soulèvent, alors qu'ils brassent la poudreuse, les a mis depuis toujours en contact avec la part céleste de la neige.

La comète de Halley viendra à point renforcer la beauté de nos bivouacs, qu'elle randonne donc glaciale parmi les étoiles, juste de quoi tisser la parenté exagérée qui nous lie au vide.

C'est à Super Devoluy qu'il faudra « hors-pister » pendant ces mois froids, à l'abri des lumières, des bruits et des brumes. Debout sur le pic de Bure (où l'on a justement construit un super observatoire astronomique qui écoute les

« radios » libres de l'univers) il est certain que la comète de Halley aura le délicieux goût du sorbet divin qu'elle manifeste. Pour tous les hors-pistes à partir de La Joue du Loup ou de Super (comme on abrège, familièrement) il faudra donc outre les skis et autres quincailleries d'usage, emporter une bonne paire de jumelles (j'en connais deux justement ! merveilles...) Quant aux topos, exceptionnellement nous joindrons au Cent plus belles du « Haut Dauphiné à Ski » quelques ouvrages dont les pistes se perdent sur des territoires froids et noirs : « Comète » (de Carl Sagan), la comète de Halley de Paolo Maffei, ou le guide de la comète de Halley d'Isaac Asimov.

Le Dévoluy, ce sont des préalpes comme le Vercors, la Chartreuse, mais très estivales. Goût de lavandes, impression un peu steppique, moutons, accent chantant, du léger dans l'air. C'est un « synclinal surélevé » dont il est dit que les bords forment les crêtes escarpées qui le cernent. Une vaste prairie et des clapiers enfermés dans un fer à cheval de calcaire. Une bonne route du Nord au Sud, avec d'un côté le défilé étroit de la Souloise dominé par l'Obiou, de l'autre le col de Festre.

La partie qui intéresse la (ou les) station que nous abordons, c'est la partie Sud du plateau avec toutes les pentes qui dégoulinent tranquillement depuis le Pic de Bure, second sommet du massif (2 709 m). On trouvera toutes les orientations, mais que tout le monde soit d'accord dès maintenant : vu la relative exigüité du domaine (72 km de piste, moitié moins à la Joue du Loup, environ) les grands hors pistes tiendront plus de la randonnée qu'autre chose. Au gré des cornes, à la sortie de belles forêts vous ne retrouverez pas votre station, votre tire-fesses : vous serez véritablement hors piste... Et tant mieux car, de là, à ce que l'idée des peaux de phoques, vous assaillent, il n'y a qu'un pas de patineurs. Et comble de bonheur le Dévoluy est justement le paradis de ceux qui veulent découvrir la randonnée, le raid facile.

Allez j'ai déjà établi votre programme : 1) vous louez à Super ou à la Joue du Loup, c'est pas cher, facile et Cie. 2) Vous allez là-bas aux vacances, pas de problèmes il fait beau : 312 jours d'ensoleillement par an ! 3) Vous skiez une bonne journée seul, histoire de dérouiller les cuisses et retrouver l'inimitable style qui vous a valu le bouquetin de platine : 4) vous prenez un moniteur guide qui vous propose du hors piste... miracle il est possible de skier ailleurs que dans le damé ! 5) Vous étudiez la carte en bu-

vant un « Halley l'ever » (neige, rhum blanc, vodka, poire william et chantilly), 6) vous allez dormir, 7) avec un pote compétent (à son actif déjà, la Tête du Lanson, la Grande Cropine, la Barre à mine, etc.) que vous avez débauché, vous remontez la station jusqu'à son point ultime : le téléski de Vallon Pierra. En trois enjambées, vous êtes au sommet du plateau (15 minutes de marche, câbles pour faciliter la progression). 8) Il vous reste à trouver le départ de la Combe Ratin et glisser...

9) Vivant ! Le lendemain, vous tentez un coup fantastique, peaux de phoque neuves et petit sac à dos vous allez randonner pour la première fois, votre « pieps » fait autant de bruit que votre cœur et ce Nid (un des sommets faciles du Dévoluy) vous allez le gagner avec votre sueur.

10) Déchaussez, nous sommes arrivés, tout s'est merveilleusement passé, vous venez de muer, comprendre que les skis, même si c'est de la « descente » ce n'est pas que cela, d'abord un outil de voyage, une machine à traverser l'espace. Halley vous a rejoint dans la galaxie du souffle. A jamais vous aurez le vice tenace d'aimer ces longues montées où votre corps se vide, puis votre cœur, puis votre esprit.

Il est des sommets où l'on parvient idiot et d'autant plus heureux.

POURQUOI PAS VOUS

Super-Dévoluy : une grosse station (vu, conçu et bétonné par les Grands Travaux de Marseille), puis l'autre La Joue du Loup, la petite plus humaine. Tout ça se vaut, agissez selon votre porte-monnaie, gardez votre cœur pour la neige. « Super » c'est plus Est que La Joue du Loup. Un forfait commun permet de naviguer de l'un à l'autre. Il peut arriver qu'un ULM ou un delta vous survole, encore le ciel ! Justement en levant les yeux vous apercevez un téléphérique : pas de fantôme, il ne sera pas pour vous... Il monte les scientifiques qui hibernent sur le plateau... D'où ce décor de science-fiction (micheim du bunker et de la base spatiale) que vous aurez la surprise de découvrir sur le plateau de Bure. C'est l'observatoire avec ses fabuleuses antennes de 20 mètres de haut (sous une enceinte), où se recueille l'indicible crépitement des bruits de l'espace.

LES BELLES DESCENTES

1) La combe Ratin commence non loin du téléphérique... La combe Ratin (1 309 m de dénivellée jusqu'à l'Enclus) est exposée au Nord-Est. C'est une belle descente avec un seul passage un peu délicat (en neige très gelée) dans le tiers inférieur. Niveau AD accessible aux « bons skieurs », elle constitue un prologue pour les randonnées plus sérieuses (comme le Grand Ferand, un voisin de l'Obiou).

A l'arrivée, au village de l'Enclus, il faut remonter en stop ou en taxi à la station. (Utiliser la carte Didier Richard n° 7).

2) Facile et orientée cette fois Nord-Ouest la Combe du Vallon de la Truie vous permettra une descente de près de 1 300 mètres. Même accès que la précédente : atteindre le sommet du Plateau de Bure après 15 à 20 minutes de montée à pied depuis le sommet du téléski de Vallon Pierra (par le passage dit « de la fenêtre »). Arrivée au col de Festre ou à proximité (passant à mi chemin par l'abri de Serre Sarrazin).

3) Un peu plus loin, depuis le sommet du Pic Ponson, la combe de la Cluse ou combe d'Agnières est encore une possibilité de descente intéressante. On y accède depuis le plateau de Bure. Elle est également orientée Nord-Est. Descente un peu plus délicate

SKI A SUPER-DEVOLUY

JEAN-MICHEL ASSELIN

que les précédentes (1 500 m de dénivellées jusqu'au hameau de La Cluse, la fin du parcours n'est pas toujours enneigée). Retour à la Joue du Loup par la route du Col de Festre.

4) Un morceau de choix l'Orientée au Sud et partant toujours depuis le plateau de Bure : la combe de Mai. Une belle combe qui permet de rejoindre les terres sauvages du GR 94 B ; si l'enneigement est bon, on peut atteindre Montmaur (ou moins la cabane forestière des Sauvas).

5) Enfin très ardue : la véritable combe d'Aurouze qui descend elle aussi jusqu'à Montmaur mais dans une version plus difficile. Deux départs sont possibles : le départ de l'Ouest est très délicat au milieu des barres, par contre, plus à l'Est, le départ quoique raide est plus tranquille (niveau très bon skieur). Evidemment à Montmaur, il reste du trajet pour rejoindre le tire-fesses douillet ; qu'à cela ne tienne, vous êtes désormais vacciné contre les kilomètres et vous avez intelligemment dragué la fille ou le mec

qui a une bonne bagnole, déteste le ski et adorera vous récupérer en pleine cambrousse.

Récapitulons : depuis le plateau de Bure pas moins de cinq descentes de plus de 1 000 mètres de dénivellées de cotation facile à difficile supérieur : Combe du vallon de la Truie, Combe de la Cluse (ou Combe d'Agnières), combe de Mai, combe d'Aurouze et combe Ratin...

Ce programme accompli, vous avez la médaille, il vous reste à tout recommencer en grim-pant cette fois « à pied ». Mais d'ores et déjà l'Oisans vous appelle sauf que le Dévoluy, sa comète, sa neige et ses cocktails, vous l'avez dans la peau ! Et c'est irrémédiable...

Je ferais à mon devoir si je ne mentionnais pas la multitude de petits hors-pistes à côté des pistes qui parsèment les deux stations. En gros allez prudemment là où il n'y a pas de trace. Ce qui ne sera pas difficile car dans ce genre de station les gens paraissent très disciplinés et évitent de sortir des sentiers battus : à vous donc la poudre glorieuse et les virages moussus !

SE RENDRE A SUPER DEVOLUY

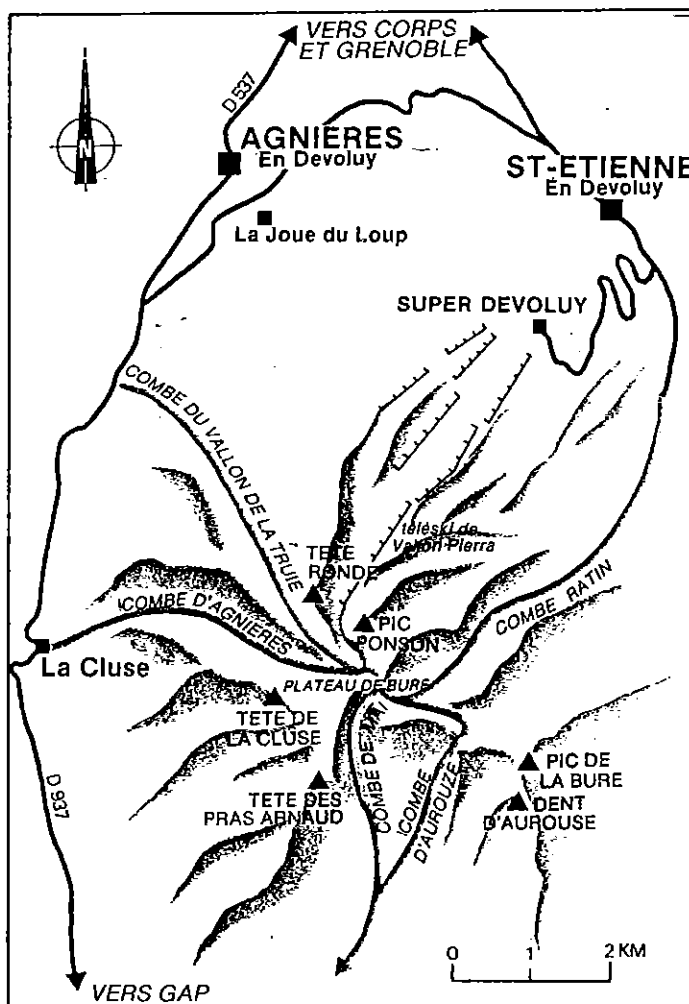
En train TGV et autres jusqu'à Grenoble (3h20 de Paris) puis par la route la RN 85 (Route Napoléon) jusqu'à Corps. Ne pas oublier de faire bombance à l'hôtel de la Poste (76.30.00.03) connu par tous les grimpeurs gastronomes des Préalpes... A Corps prendre la route du Dévoluy par le barrage du Sautet (il n'y en a qu'une aussi je compte sur vous !).

Grenoble-Corps, compter une bonne heure et Corps-Super Dévoluy (23 km mais compter une demi-heure).

Des cars circulent entre Corps et Super Dévoluy ainsi qu'entre Corps et Grenoble. S'adresser gare routière de Grenoble (76.87.34.26) ou régime de Corps (76.30.00.31.) Depuis le Sud : train à Gap et Veynes (route bien déneigée du Col de Festre).

SUR PLACE

Super Dévoluy est une station intégrée : tous les commerces, médecins et autres. Quelques restos et commerces dans les villages sympathiques comme Saint-Didier, Saint-Etienne, Agnières.



POURQUOI PAS VOUS

POUR SKIER DANS LE DEVOLUY

2 stations, des gîtes, des associations et des livres.
Offices de tourisme : Super Devoluy (92.58.82.82) et La Joue du Loup.
Du côté des randonnées et du ski hors piste on peut s'a-

dresser aux écoles de ski françaises mais également :

- Rick Gontard (très sympa) 92.58.83.65.
- Le Renard Vagabond 76.89.14.92 (de 20 h à 22 h).
- Gîte d'étape de Pellafol, 76.30.00.27.
- Nouvelles Frontières de Grenoble (qui travaille avec

un gîte d'étape à Mens) Tél. 76.87.16.53.

- La neige des Ours (sur Corps la Salette). 76.30.04.25.

Pour loger dans le Dévoluy (appartement, gîte ou autres) : Loisirs Accueil Gîtes, 92.51.31.45.

Sachez enfin que le Dévoluy est le théâtre d'une course de

randonnée à skis : la Grande Trace (contacter le Bochaine déchainé : 92.58.04.88).

BIBLIOGRAPHIE :

Dans la collection *Les cent plus belles courses* « le Haut Dauphiné à skis » de André Bertrand. (Denoël) les cartes Didier Richard « Gapençais n°7 ».



LES COURSES DU DÉVOLUY

Depuis le hameau du Mas :

1. La crête de Samaroux (2 328 m) + 1 100 m bonskieur.
 2. La Tête de Lapras (2 584 m) + 1 350 m B.S.
 3. Le Nid (2 513 m) + 1 300 m B.S.
 4. Descente de la combe de la Fuvelle + 1 300 m T.B.S.A.
- Depuis le hameau de Villard-Joli :
5. La crête de la Clape (2 288 m) + 1 000 m B.S.
 6. La Tête de l'Aupet (2 627 m) + 1 400 m B.S.
 7. La Tête d'Auriol (2 355 m) + 1 100 m B.S.
 8. Le col du Drouillet (2 235 m) + 1 000 m S.M.

Depuis le hameau du Grand Villard :

9. La crête de l'Etoile (2 380 m) + 1 200 m S.M.
10. Arête Est du Petit Ferrand (2 600 m environ) + 1 400 m T.B.S.A.

Depuis le hameau de La Chaup :

11. Le Grand Ferrand (2 758 m) + 1 400 m B.S.A.
12. La Tête de Vallon Pierra en traversée (2 516 m) + 1 100 m B.S.
13. Le col de Charnier (2 103 m) + 700 m S.M. (descente sur Lus : T.B.S.).
14. Le Rocher Rond (2 456 m) + 1 000 m B.S.

Depuis les Couttières :

15. L'Aiglière (2 259 m) + 900 m B.S.
16. Le Rama (2 380 m) + 1 000 m B.S.

Depuis le col du Festre :

17. Le col des Aiguilles (2 005 m) + 800 m S.M. (descente sur Lus : B.S.).
18. Le Chauvet (2 062 m) + 600 m S.M.

Depuis le hameau des Garcins :

19. Le Pic de Bure (2 708 m) par la combe d'Aurouze + 1 300 m B.S.

Depuis le village de La Cluse :

20. La Tête de Garnesier (2 368 m) par Plate Contier + 1 300 m B.S.

21. Traversée col de Lauteret - col de Souchière + 800 m B.S.

Depuis le hameau de la montagne de Montmaur :

22. Le Pic de Bure (2 708 m) par la combe de Mai + 1 500 m B.S.

Depuis le hameau de l'Enclus :

23. Le Pic de Bure (2 708 m) par la combe Ratin + 1 300 m B.S.
24. Le Pas du Follet (2 150 m) par le vallon d'Ane et le vallon Froid + 800 m B.S.
25. La crête de Barges (2 340 m) + 1 000 m S.M.

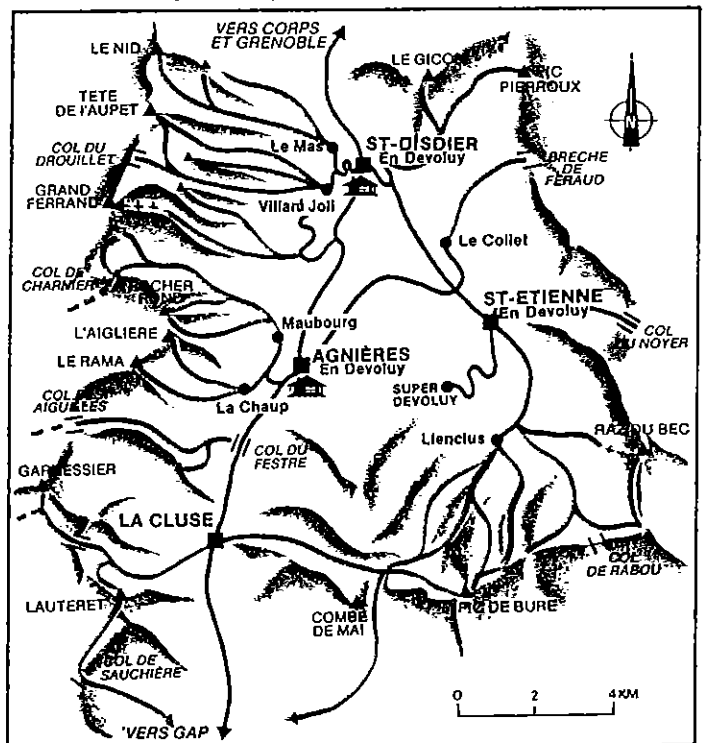
26. Sommets de Grand'Combe et du Raz du Bec (2 383 m) + 1 100 m S.M.

Depuis le hameau du Collet :

27. La Brèche de Féraud (2 202 m) + 900 m T.B.S.

Depuis le hameau du Haut Gicon :

28. Le Pic Pierroux (2 377 m) + 1 000 m B.S.
29. Le Gicon (2 087 m) + 800 m S.M.



Cartographie : Didier-Richard 1/50 000 n°7 massifs du Gapençais.

Bibliographie : J.F. Perez « Massifs du Gapençais » Didier-Richard, 1982.

Hébergement : Gîtes d'étapes d'Agnières en Dévoluy (Tél. (92) 58.80.27) et de St-Disdier en Dévoluy « L'Hôtel des Renards » (Tél. (92) 58.84.84).

OBIOU 2789m face Nord

"voie de la face Nord" 600m, D+, 3 à 5 heures

Traverser la combe du petit Obiou en décrivant une large courbe vers le Nord qui contourne une cuvette.

Gravir une pente jusqu'au sommet d'une croupe, appelée "petit endroit" qui sépare la combe du petit Obiou du vallon de casse rouge.

Ligne générale : du "petit endroit", se diriger plein Sud à flanc de montagne, en remontant dans la face Nord au-dessus du vallon de casse rouge.

Prendre comme point de repère une tour caractéristique qui s'élève de l'autre côté de la face.

Gravir un couloir, puis en évitant de trop monter, atteindre une vire très large et inclinée par une succession de vires faciles.

Du bout de la vire, à l'endroit où elle se perd dans de petits ressauts, gravir vers la gauche, vers l'Est, un plan incliné sous la paroi sommitale.

On prend pied sur une large vire horizontale, que l'on suit sur 100m.

Après un bombement rocheux on arrive au pied des cheminées.

- 1^{ère} cheminée : 70°.
- 2^{ème} cheminée : 85°, sortie à 90° et plus (bombée).
- 3^{ème} cheminée : 70°.

Descente : par la voie normale ou par les chatières.



Obiou face Est-(voie Paul Arthaud)

(Dévoluy)

OBIOU 2789m Voie de la face Est

"couloir Paul Arthaud" 200m, D-, 2 à 3 heures
J. M. Asselin et L. Reynier.

franchir par le pas du vallon et pénétrer dans le vallon.

Traverser la combe du petit Obiou en décrivant une large courbe vers le Nord qui contourne une cuvette.

Revenir alors, direction Sud et remonter une pente raide en contournant la base de la grande écaïlle qui borde, à gauche le couloir "Paul Arthaud".

Ligne générale : remonter ce couloir, d'abord 40°/45° puis, vers le milieu du couloir, 85° sur 10m au niveau du bloc coïncé, ensuite, 50°/55° jusqu'à la sortie.

Descente : de la sortie de la voie, traverser direction Sud, jusqu'à la voie normale.



Obiou face Nord-(Luc Reynier)

Photo L. Reynier

Alpinisme Hivernal

Photo L. Reynier

L'OBIOU EN HIVER

Pour briser l'opposition simpliste glace-rocher, peut-être à la recherche d'une plénitude, certains alpinistes ont développé il y a une vingtaine d'années un style faisant appel à toutes les techniques de l'alpinisme classique. L'escalade mixte était née. L'innovation et l'engagement sont à la pointe des piolets et des crampons. Le matériel, en révolutionnant nos comportements de grimpeurs, a aidé nos audaces à s'exprimer, a permis à beaucoup de s'offrir des itinéraires que l'on n'osait pas imaginer. En d'autres termes, notre morceau de rocher préféré sec ou enneigé et recouvert de glace pourrait maintenant nous accueillir.

Après quelques essais de cramponnage et de piolet traction sur les torrents gelés de Chaboulance à Boustiques notre première hivernale par la voie normale et les chaudières s'est déroulée un 28 janvier avec Yves et Patrice.

Départ 7h du premier lacet au dessus des Payas (1250m), arrivée au sommet par l'arête Nord à 13h30, 1550m plus haut. La facilité technique de cette course nous a permis d'imaginer que d'autres itinéraires étaient réalisables, et tout naturellement l'année suivante toujours en janvier, ont se retrouvent avec Jean-Michel, Yves, Gilles et Hervé au pied du couloir de Paul Arthaud. Notre technique de grimpeur sur glace ayant progressée, le verrou central du couloir composé d'une cascade de glace de 85° de pente sur 10 mètres de hauteur ne nous pose pas de problème, par contre les moins 25°C poussés par la bise nous rappel que nous sommes bien au coeur de l'hiver.

L'objectif non avoué devenait alors la face Nord. Un jour de grand beau temps, avec un petit vent du Nord, juste ce qu'il faut pour fixer les rochers et durcir la neige, je pars avec Jean-Mi pour répéter le couloir de Paul Arthaud. En marchant je lance à Jean-Mi " Si on allait voir la face Nord, tu sais si elle n'est pas en bonne condition il y a un passage à la fin du premier tiers de l'escalade qui nous permet de revenir en face Est ". Direction le petit endroit, les choses sérieuses commencent immédiatement, "mise en bouche", un couloir de neige à 45°. Nous nous élevons rapidement en cramponnant cette pente. Cette neige est dure à souhait, la progression est rapide. Nous traversons vers la droite en direction du grand gendarme sans marquer un seul temps d'arrêt. La pente est toujours de l'ordre de 40° ou plus. Ensuite une montée directe est obligatoire pour rejoindre la traversée sous la paroi sommitale. Le début de cette jonction s'effectue dans une neige pulvérulente qui ne tiend pas sur le rocher, à chaque pas on doit assurer le cramponnage, et penser très fortement que l'on va trouver le rocher et que tout restera en place. J'ai l'impression par moment que l'assurance par la corde est toute illusoire. Le jour depuis longtemps est installé, la pureté du ciel permet de tout voir. Le soleil brille de partout sur les sommets environnants, et nous, nous sommes plongés dans l'ombre et le froid. Très concentrés sur notre labeur nous ne nous en plaignons pas, nous faisons un travail obscur et patient, nous sommes pris par un charme étrange dans cette face tant désirée. Le jeu est d'y entrer librement et de s'en échapper par le haut. La dernière traversée avant les goulottes de sorties se fait à cheval sur une corniche de neige en bordure du vide, avec 2000 mètres plus bas la plaine des Pellisiers. Notre inquiétude commune, sans se l'avouer, était de savoir ce qu'on aller trouver dans la partie supérieure pour pouvoir sortir de la face. A cet endroit, nous allions être rapidement fixés. Hors de question de faire demi tour, il n'est plus possible de redescendre toutes ces pentes. Si les cheminées ne donnaient pas satisfaction, je savais que la vire sur laquelle nous étions allait se perdre à proximité de l'arête Nord. Echappatoire? peut être, je ne l'ai jamais suivi même en été, mais ça rasure. La première cheminée s'est transformée en goulotte de glace à 70° dans des rochers recouverts de neige. L'escalade est fabuleuse. Le vide se creuse sous nos crampons. Nous sommes bien près du sommet, en levant la tête je vois maintenant le soleil éclairer l'arête. La deuxième cheminée est plus raide en sortie, un petit bombé surplombant nous oblige à réaliser quelques pas de gymnastiques. Les conditions de glace sont tellement idéales à près de 2800m d'altitude que ce moment d'escalade dans ces jolies longueurs de gèle provoque des sensations extraordinaires. Il reste la corniche du sommet, cet hiver son avancée est de 3 ou 4 mètres. Jean-Mi la contourne par la droite, pour les photos je m'efforce de l'escalader mais sans résultat tant elle est surplombante. Enfin nous débouchons sur la crête faîtière, le soleil nous inonde, quelle belle journée, nous sommes seuls, nous savourons ce privilège de jouir de tant de beauté et de tranquillité. L'Obiou est beau, un souvenir inoubliable. Cette très belle course de haute montagne digne de certaines courses connues du massif du Mont Blanc, longtemps souhaitée s'est achevée avec la sensation à ce moment là d'avoir atteint cette plénitude.

Luc Reynier

LES MATCHS DE DEUXIEME DIVISION DU F.C.O.

Le F.C.O. ne cesse de confirmer l'excellent début de saison puisqu'après sept journées, Corps a toujours la première place du classement avec 24 points : 5 victoires, 2 matchs nuls et aucune défaite. De plus, nos jeunes joueurs possèdent la meilleure attaque avec 22 buts (soit plus de trois buts par match !), mais également la meilleure défense avec seulement 6 buts encaissés, grâce notamment à l'excellent gardien corpatus **Cyril GONSOLIN** et sa défense souvent impeccable menée, entre autre, par **Rodolphe MASSE**, **Manu SAMBAIN** et **Bernard MATHIEU**.

Le 3 novembre, Corps se déplaçait à Saint Joseph de Rivière. Malgré les kilomètres et les effets nocifs des inévitables fêtes du samedi soir, nos jeunes joueurs se sont imposés par 5 buts à 2, avec quatre buts de **Laurent ORTIZ** et un but de **Yannick PASDRMADJIAN**.

Le 17 novembre, Corps recevait Monteynard. A cause de corpatus certainement très anxieux devant l'enjeu, la première mi-temps fut à l'avantage de Monteynard. Dès la 13ème seconde de jeu, l'ailier droit visiteur profita du boulevard laissé libre par une défense mystifiée et pas encore dans le match, pour centrer devant les cages. La reprise de volée qui en suivit était imparable. Avant la pause, les Verts, toujours paralysés, allaient encaisser un deuxième but, puis un troisième à la reprise. Mais les Corpatus ne s'avouèrent pas vaincus, encouragés par leur entraîneur, **Gabriel HEMMER**. Ils allaient remonter ce handicap de trois buts en développant une deuxième mi-temps stupéfiante et d'un niveau très élevé. Après une intervention du stoppeur **Bernard MATHIEU**, **Yannick PASDRMADJIAN** récupère le ballon et ouvre une brèche dans la défense pour fusiller le gardien adverse. Ce premier but allait donner du courage à toute l'équipe et aux nombreux spectateurs qui, malgré la pluie, encourageaient leurs joueurs préférés de toutes leurs forces. **Stéphane SAMBAIN**, blessé, donnait, du bord de la touche, des conseils à ses attaquants, et **Bertrand FELICI** réduisait le score. Le suspens était à son comble. **Laurent ORTIZ**, fauché plusieurs fois dans la surface de réparation, ne parvenait pas à obtenir le penalty, et c'est encore **Yannick PASDRMADJIAN** qui marqua le but libérateur et synonyme de match nul. Les Corpatus auraient sans aucun doute mérité la victoire, tant la seconde période, magnifique, avait fait oublier les déboires des 50 premières minutes de jeu.

Le 24 novembre, Corps se déplaçait à Echirolles. Un déplacement difficile, et l'absence de nombreux joueurs (**Stéphane SAMBAIN**, **Rodolphe MASSE**, **Sébastien MEYER**, **Franck VIGNEAUX**) rendait les dirigeants pessimistes. Heureusement, le F.C.O. ne manque pas de remplaçants, et la victoire par trois buts à zéro (2 de **Laurent ORTIZ**, 1 de **Bertrand FELICI**) était également due aux « intérimaires » (**Titou PERRICHON**, **Michaël GEISSER**, **Benjamin BARBAN**, **Laurent CARDIN**) que l'on reverra certainement rapidement dans les nouveaux maillots de l'équipe fanion. Encore un très grand match de toute l'équipe qui reste toujours solidaire.

Il faut toutefois tenir jusqu'à la trêve (le 28 décembre), et si nos jeunes joueurs souhaitent consolider leur place de leader, il faudra, d'ici la fin de l'année, faire encore de bons résultats face à Coublevie, Villard Bonnot, Portugal et Crossey, sachant que Crossey et Coublevie sont respectivement troisième et quatrième de la poule et qu'ils souhaitent certainement atteindre les premières places du podium.

Des matchs difficiles en perspectives ! Nos jeunes joueurs auront besoin des encouragements de toute la population.

Franck GARAUD.

RECETTE TRADITIONNELLE DE NOEL LES CREUSETS

Pour 8 personnes, il faut : 500 grammes de farine, 1 oeuf, 50 grs de beurre, 500 grs de gruyère, 2 litres de lait.

Verser la farine sur la planche à pâtisserie, creuser au milieu, y casser l'oeuf et pétrir avec de l'eau salée. Il faut que la pâte soit très souple; en faire une boule.

Prendre la valeur d'une noisette de cette pâte et la creuser avec le pouce ou l'index, faire ainsi avec toute la pâte et à mesure mettre les creusets sur une planche enfarinée pour qu'ils ne se collent pas entre eux.

(Soupe) Quand cette opération est terminée, les mettre très doucement cuire dans 2 litres d'eau bouillante salée pendant 1 Heure, puis ajouter 2 litres de lait et laisser mijoter encore 1H en remuant de temps en temps.

Au moment de servir, ajouter le beurre, du poivre et du sel, si nécessaire. Verser dans une soupière 2 louches de cette préparation et une couche de gruyère rapé, continuer en couche successives, en terminant par le gruyère rapé, servir très chaud.

MEDAILLONS DE LANGOUSTE A LA CITRONNELLE

PREPARATION : 10 minutes la veille
CUISSON : 30 minutes

● 4 queues de langouste surgelées d'environ 300 g chacune ● 1 douzaine d'œufs de caille ● 6 à 8 cœurs de laitue. Pour la vinaigrette : ● 8 cuill. à soupe d'huile de pépins de raisin (ou à défaut d'arachide) ● le jus d'un citron ● 1 cuill. à soupe de vinaigre de cidre ● 3 tiges de citronnelle (ou 1 cuill. à soupe de citronnelle

déshydratée) ● sel ● poivre du moulin ● pluches de cerfeuil.

1 La veille : coupez les bulbes de la citronnelle. A l'aide d'un pilon, écrasez-les dans un bol puis hachez-les finement. Versez dessus successivement l'huile, le jus du citron et le vinaigre. Assaisonnez, mélangez bien et laissez macérer jusqu'au lendemain.

2 Le lendemain : plongez les queues de langouste dans l'eau bouillante salée. A partir de la reprise de l'ébullition, laissez cuire 30 min. Egouttez-les puis rafraîchissez-les sous l'eau froide. Laissez-les refroidir complètement avant de les détailler en médaillons.

3 Faites cuire les œufs de caille pendant 6 min dans l'eau bouillante. Effeuiliez les cœurs de laitue.

4 Présentez les médaillons de langouste sur un plat, parsemez d'œufs de caille, décorez de pluches de cerfeuil. Disposez les cœurs de laitue dans un saladier. Servez la vinaigrette à la citronnelle dans une saucière.

MOTS CASÉS

T	I	L	L	E	U	L	T	H	E	N	A	R
O	D	E	T	R	E	M	A	N	O	T	E	
R	E	V	E	I	S	E	R	A	N	E	N	
T	A	I	R	E	E	R	G	U	E	L	E	
U	L	T	I	M	E	L	E	S	I	N	E	
R	E	N	O	R	M	I	T	E	T	B		
E	S	E	T	E	I	N	T	E	E	P	I	
O	S	I	N	E	G	R	O	S				
T	R	I	C	O	T	E	R	M	O	R	U	E
O	N	C	N	A	R	I	N	E	E	S		
R	E	A	P	A	P	I	S	T	E	S		
S	T	U	C	E	L	E	E	U	I	O		
A	T	T	E	N	U	E	R	A	R	M	E	R
D	E	R	U	S	E	N	C	O	R	E		
E	C	E	L	E	R	I	T	E	T	E		

MOTS CROISÉS RELAXE

Horizontalement : 1. Inondation - 2. Retard. Rio - 3. Rue. Empesé - 4. Erronée. Em - 5. Go. Antre - 6. Unité. Côme - 7. Lede. Ça - 8. Esquisse - 9. Éla. Uv. Tas - 10. Ralliement
Verticalement : I. Irrégulier - II. Neurone. La - III. Ôter. Idéal - IV. Na. Oates - V. Drenne. Qui - VI. Admet. Cuve - VII. Perçai - VIII. Ire. Éo. Ste - IX. Oïse. Mosan - X. Noémie. Est.



MAISON DE RETRAITE MARTHE ET ALBERT HOSTACHY: SORTIE A LA MURE.

Début octobre, les pensionnaires ont fait une sortie; un petit groupe à la Halte garderie de la MURE, où ils ont partagé, joie et tendresse, et un autre groupe est allé visiter la MINE IMAGE à la MOTTE D'AVEILLANS, tous ont manifesté beaucoup d'intérêt et de curiosité.

REMERCIEMENTS

Les pensionnaires et le personnel de la Maison de Retraite, remercient Mme et Mr MESQUIDA de la SALETTE - ST JULIEN, qui à l'occasion de la naissance de leur arrière-petit-fils ALEXIS ont fait un Don, qui a permis d'apprécier les tartes aux noix régionales. Merci de leur gentillesse.

ARBRE DE NOEL

Le samedi 7 Décembre, les pensionnaires et les membres de leur famille, le Conseil d'Administration et le Personnel ont fêté NOEL, dans la joie et l'amitié;

Cet après-midi était animé par le Groupe Mexicain de Jeannine BRUN de la MURE, qui a pendant quelques heures apporté, beaucoup de gaieté et de dépaysement.

UN copieux goûter était ensuite offert à toute l'assemblée, qui a apprécié cette après midi récréative.

Goûter de Noël à la maison de retraite



C O R P S : JOYEUSES RENCONTRES DANS LE VERCORS
=====

Le mercredi 9 octobre, une trentaine de membres du Club JOYEUSES RENCONTRES ont pris la route, pour se rendre dans le Vercors. La première visite était pour le musée des Automates suivi du repas à Lans-en-Vercors.

L'après-midi, ils se rendaient par les gorges de la Bourne, à Vassieux-en-Vercors pour voir le mémorial. Tous sont ressortis bouleversés après avoir vu, les salles avec vidéo retraçant le martyre des Résistants et des habitants du Plateau du Vercors.

Une journée pleine d'émotion.



C O R P S : LE CLUB A FETE SES AINES
=====

Le mardi 5 novembre, les responsables du Club ont organisé un goûter en l'honneur des plus de 80 ans, ils étaient huit à y participer... le plus jeune ayant fêté ses 80 ans au mois d'août et la plus âgée venant de fêter ses 96 ans.

C'était l'occasion de leur témoigner chaleur et amitié et de leur offrir quelques fleurs et un magnifique gâteau d'anniversaire. Vous reconnaîtrez sur la photo, de gauche à droite : Simone Charles, Léon Mary, Anna Martinelli, Paul Galvain, Marcelle Coeur, Eugène Pellissier, Augusta Magnan, Louise Comte.

Les doyens à l'honneur



LE CLUB DU 3ème AGE à GRENoble

Le mercredi 13 Novembre, une quarantaine de membres du CLUB JOYEUSES

RENCONTRES" se sont rendus à GRENoble, avec au programme: le matin de 10 H à midi, la visite du Musée des TROUPES ALPINES ou les Messieurs qui avaient presque tous fait leur Service Militaire dans les bataillons de Chasseurs Alpains, parcouraient les Salles d'expositions leur rappelant d'anciens souvenirs.

Ensuite ils se sont rendus à la TAVERNE DE MAITRE KANTER POUR déguster une choucroute royale, dans une joyeuse ambiance.

Puis c'était la découverte de l'exposition "HISTOIRE D'UN PELERINAGE" concernant l'Apparition de la Vierge à la Salette, à la Bibliothèque Municipale. C'est avec plaisir qu'ils ont écouté les commentaires et apprécié les textes, photos, gravures et images de N.D de la Salette. C'est avec regret qu'ils ont pris le chemin du retour en souhaitant revenir pour explorer minutieusement, les deux Salles d'exposition. Ce fut une journée bien remplie, et si le temps était maussade, la bonne humeur était de rigueur.

L'Exposition se terminera le 11 Janvier 1997.



A la RECHERCHE DE PHOTOS....

Nous informons nos lecteurs, et aussi tous les Corpatuts que monsieur le Commandant de la brigade de Corps, souhaite compléter l'album souvenirs de la gendarmerie, avec photos et cartes postales anciennes.

Les personnes qui veulent bien répondre à cet appel, sont invitées à déposer les objets demandés " au CLICHE chez Mme Roux " ou chez Mme Arbouet rue du Temple, qui les transmettront à Monsieur le Commandant en prenant la responsabilité de les récupérer en temps opportun. - merci -

REMERCIEMENTS

LIONEL et ses parents remercient très chaleureusement:

L'EQUIPE du F.C.O, ses copains du Lac et toutes les personnes qui par leurs témoignages de Sympathie, lors de son séjour à l'Hopital et en rééducation, ont su lui apporter, la compagnie et l'amitié qui lui ont aidé a prendre patience durant tout ce temps.

QU'ILS EN SOIENT VIVEMENT REMERCIÉS.

BILAN DES ACTIVITES DU CLUB « JOYEUSES RENCONTRES » POUR L'ANNEE 1996

- 9 janvier	Les Rois au Club
- 27 janvier	Assemblée Générale. Apéritif et repas
- 6 février	La Chandeleur au Club
- 20 février	Dégustation de bugnes
- 19 avril	Sortie d'une journée à Grignan
- 8 au 13 mai	Voyage à Prague
- 29 mai	Sortie d'une journée à Chamonix
- 12 juin	Concours de pétanque à La Chapelle en Valgaudemar
- 4 août	Kermesse, tombola
- 31 août / 9 septembre	Séjour à St Maxime
- 9 octobre	Sortie d'une journée dans le Vercors
- 22 octobre	Goûter de fête pour les aînés
- 30 octobre	Théâtre de Grenoble « Les Vamps »
- 9 novembre	Concours de belote
- 13 novembre	Journée à Grenoble. Choucroute et expositions
- 11 décembre	Repas de fin d'année à Corps

REPAS DE FIN D'ANNEE AU CLUB JOYEUSES RENCONTRES

Mercredi le club Joyeuses Rencontres avait convié ses membres à participer à un repas amical, terminant l'année 1996. une trentaine de participants avaient répondu à l'invitation et^{es} sont retrouvés au restaurant "LA MARMOTTE" autour d'un copieux repas, apprécié de tous.

Chants et danses étaient au programme, ainsi que la venue de " NOUVELLES VAMPS " qui ont diverti l'assemblée, et fait oublier la grisaille de l'hiver.

Le premier lot de la tombola a été gagné par Mme Jeanne NEIGE, le deuxième par Mme Yvette SCHALLER.

La prochaine rencontre aura lieu en janvier pour l'assemblée générale annuelle.



LE VOYAGEUR DE PAIX. (Conte de Noël)

En ces temps très anciens, on n'avait pas encore découvert le secret de la paix perpétuelle.

Ce que je vais vous raconter, se passait dans les années, qui ont précédé l'an 2000, c'est à dire il y a bien longtemps.

Pierre en avait assez de la guerre, perpétuelle avec son voisin. Sa femme et ses enfants avaient beau lui dire que c'était normal, que c'était partout pareil. Tout avait commencé il y a une vingtaine d'années. Le voisin lui avait reproché de lui avoir pris dix centimètres en plaçant le grillage de séparation entre les jardins. C'était faux; Pierre s'était énervé, lui avait dit des sottises, qu'il avait regrettées ensuite mais c'était trop tard. Depuis tout était prétexte à querelles: la poubelle qui s'égarait chez le voisin, le chat qui abîmait les semis (c'était vrai) les enfants qui faisaient trop de bruit. Pierre s'était renseigné autour de lui. Non, il n'y avait pas de solution. " Faire un procès, lui dit un avocat consulté, vous coûtera plus cher que les inconvénients supportés et ne résoudra rien."

En désespoir de cause, il écrivit au Président de la République et demanda à le rencontrer " pour un motif important". La réponse tarda mais il eut son rendez-vous. Il prit le train pour Paris. Arrivé au palais de l'Elysée, il montra sa convocation à la sentinelle en armes qui, sans lui répondre, appela le sous-officier de service. Celui-ci le regarda d'un air méfiant et, après lui avoir vidé ses poches (on ne sait jamais ce pourrait être un assassin) le conduisit à l'huissier. Il attendit ensuite très longtemps dans une grande salle où beaucoup d'autres attendaient, se regardant mutuellement d'un air soupçonneux. Enfin l'huissier vint le chercher. Le Président fut très aimable à son égard, l'écoutant patiemment puis poussa un profond soupir " Hélas cher monsieur, votre problème est sans solution. Il n'est pas à mon pouvoir de ramener la paix avec votre entourage. Regardez comme, moi même, je suis gardé par crainte des attentats. J'ai même dû faire reprendre les essais nucléaires pour préserver le pays des menaces extérieures. Non vraiment même dans une si petite affaire, je ne peux rien faire; "

Pierre bafouilla quelques remerciements et sortit à reculons. Après avoir récupéré le contenu de ses poches (un petit canif et ses papiers d'identité) il quitta la Présidence, se demandant qui avait la solution si même le président ne l'avait pas. Ce dernier, après un mouvement d'humeur (on lui faisait recevoir vraiment n'importe qui !) nomma un expert avec la mission de chercher des solutions pour la paix non pas définitive (on n'en était pas là !) mais plus durable que dans cette époque troublée, bien ancienne et périmée.

Pierre revint chez lui et la guerre reprit avec le voisin. Un jour, il avait par mégarde, garé sa voiture à moitié devant chez le voisin. Il n'était pas sorti de sa voiture que le voisin apparaissait, son fusil de chasse à la main. Pierre se remit à la bonne place et se dit que ce n'était plus possible.

Lisant le journal un matin, il eut une révélation.

Un long article racontait comment les efforts d'un médiateur anglais avaient abouti en ex-Yougoslavie et comment la paix qu'on espérait définitive était enfin revenue. Ce médiateur était encore à Belgrade, Pierre décida d'aller le voir. S'il avait trouvé la solution pour la guerre dans les Balkans, résoudre ce petit problème serait sûrement pour lui, un jeu d'enfant l'affaire de quelques minutes.

Pierre prit l'avion, un peu surpris d'être fouillé, interrogé, quasiment suspecté, autant au départ qu'à l'arrivée. Sa surprise ne fut pas moins grande quand il découvrit un aéroport rempli de soldats, avec des gilets pare-balles et armés jusqu'aux dents. Il se fit conduire chez le médiateur et se retrouva étonné dans une sorte de bunker, entouré de sacs de sable, devant lesquels deux tanks montaient la garde. Il se dit qu'il avait bien fait d'annoncer son arrivée... Le médiateur était un petit homme tout souriant et très calme qui l'écouta avec patience.

- " Mais oui, cher Monsieur il y a des solutions. Voyez-vous, ici, tout va très bien depuis quelques mois. Nous avons fait un tri : les Serbes d'un côté et les Croates de l'autre... Nous avons créé pour eux des réserves hermétiquement fermées. Tout va bien."

- " Et si ces gens voulaient se parler ? Et si un garçon serbe voulait épouser une fille Bosniaque ? Et si ces gens voulaient faire du commerce entre eux ? demanda Pierre à la fois intéressé mais interrogatif

- " Vous en demandez trop cher Monsieur, lui dit le petit homme affable, Regardez ! "

Se levant il s'approcha d'une carte sur le mur où apparaissaient les frontières.

- " Voyez-vous il y a là mille kilomètres de fils barbelés et là plus de cinq cents et, partout des soldats en arme ce que vous demandez est strictement impossible et c'est très bien comme cela."

- " N'y avait-il pas d'autres solutions ? " osa demander encore Pierre.

- " Non vraiment nous avons beaucoup cherché, vous savez... Votre problème est un bien petit problème par rapport à ce que j'ai cité. Elevez un grand mur autour de votre maison et tout cela sera réglé !

Pierre dans l'avion de retour pensa qu'il avait trouvé une solution. Était-ce LA solution ? Un doute subsistait dans son esprit. Son avion atterrit vers vingt heures. Il attrapa de justesse le train. A minuit il était devant sa porte cherchant sa clé dans sa poche. Il l'avait oubliée ! Il sonna mais le silence seul lui répondit. Il pensa tout à coup qu'on était le 24 décembre. Son épouse et ses enfants devaient être à la messe de Noël. Il avait beau répéter à sa femme que tout cela n'était que superstition elle s'obstinait à aller à l'église et les enfants suivaient. Pierre, lui n'y était jamais rentré.

Il poussa la porte de l'église, juste au moment où quelqu'un disait : " gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté ! " Cette phrase le prit de plein fouet. Était-ce la fatigue du voyage ? Il eut comme un vertige. Et s'il allait tout de suite faire la paix avec son voisin ?

Il referma doucement la porte et revint sur ces pas. La maison voisine était éclairée et on entendait de la musique. Pierre sa valise à la main, sonna. Au second coup de sonnette, la voisine ouvrit. Elle sembla ahurie de le voir. Pierre ravala sa salive et dit avec difficulté : " Je viens faire la paix. "

Tout était dit, le reste était secondaire, il avait pu le dire. Le voisin accouru, n'eut qu'une réponse : " C'est Noël, venez, avec nous, manger un morceau de bûche. "

Ils étaient, un peu gênés l'un et l'autre et ne savaient pas quoi se dire après tant d'années. On verrait demain.

Pierre sortit de chez son voisin, pris à nouveau d'un léger vertige. Peut-être le champagne. Il n'eut que le temps de recevoir dans ses bras, Cédric, le plus jeune de ses trois enfants qui arrivait en courant.

- " Papa, papa qu'est-ce qui t'arrive ? " Pierre pleurait doucement serrant son petit garçon dans ses bras. C'était le bonheur !

Y. GUIOCHET

UN GAGNANT à la LETTRE DE LA POSTE.

Lors de la semaine du 6 au 11 Mai, pour la journée de la lettre, André FAQUIN de Beaufin avait rempli son bulletin de participation et l'avait fait parvenir au Bureau de Poste. Son bulletin s'est avéré gagnant, aussi le 31 Octobre le groupement Postal du SUD ISERE lui a remis un BON d'Achat de la F.N.A.C, d'une valeur de 200 F.

A cette occasion, le personnel du Bureau de Poste de CORPS : la Responsable, Mme Jacqueline FIORUCCI, Mr Armand VALLET, Conseiller Financier et Monique RIGAUD ont organisé une sympathique réception.



La crèche du conte de NÖEL.



Dans le dernier Numéro, une erreur de Photo, s'était produite, concernant le 150^{ème} Anniversaire de la Salette, aussi vous trouverez ci-dessous la photo de son Eminence le CARDINAL HENRI SCHWERY, envoyé spécial du Pape.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CORPS

LISTE DES NOUVEAUX LIVRES

JESUS, LE FILS DU CHARPENTIER	Bernard CLAVEL
BONHEURS D'ENFANCE	Christian SIGNOL
INSTRUMENTS DES TENEBRES	Nancy HUSTON
L'ANNEE DES COQUELICOTS	Michel BORDES
ET LA FORCE D'AIMER	Yann QUEFFELEC
LE CHASSEUR ZERO	Pascale ROZE - Prix Goncourt
ORLANDA	Jacqueline HARPMAN - Prix Médicis
WEEK-END DE CHASSE A LA MERE	Geneviève BRISAC - Prix Fémina
MADemoiselle CHAMBON	Eric HOLDER
TRUISMES	Marie DARRIEUSECQ
UN PAYSAGE DE CENDRES	Elisabeth GILLE
PASSIONS DANGEREUSES	Barbara TAYLOR BADFORD
RAMSES - Les 4 volumes	Christian JACQ
LE MONDE PERDU	Michaël CRICHTON
ADIEU MA MERE, ADIEU MON COEUR	Jules ROY
OSTERMAN WEEK-END	Robert LUDLUM
L'ECHANGE RHINEMANN	Robert LUDLUM
LES FOURMIS - Les 3 Volumes	Bernard WERBER
LE SECERT DU ROI - 3ème volume	Gilles PERRAULT
CELUI QUI COURT DERRIERE L'OISEAU	Marie NIMIER
UN CERCLE DE FAMILLE	Michèle GAZIER
PEPLUM	Amélie NOTHOMB
UN SECRET SANS IMPORTANCE	Agnès DESARTHE
PLEIN CIEL	Danielle STEEL
LA SEVE	Isabelle GENTES
UN AUSSI LONG CHEMIN	Juliette BENZONI

LISTES DES DERNIERES BANDES DESSINEES

LE LIEVRE DE MARS - Tome 4	FABIEN M
LES MAITRES DE L'ORGE - Tome 5	TIMON DES BLES - Tome 8
THORGAL - Tome 22	LEONARD - Tome 26
SODA - Tomes 7 et 8	NEIGE
SOS BONHEUR - 3 Tomes	PLUME AUX VENTS - Tome 2
DOUBLE M	PAPYRUS - Tome 19
SANG DE LUNE - Tome 5	

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE : JEUDI ET SAMEDI DE 10 H à 12 H.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS EST RESERVE.

C O R P S : LE MARCHÉ DU GOUT FERMIER

=====

Le jeudi 17 octobre, dans le Cadre de la semaine du goût, les producteurs de produits fermiers se sont rassemblés, jeudi matin sur le marché pour une dégustation de fromages, volailles, miel, charcuterie et autres produits de leur fabrication, en présence du Conseiller Général de Valbonnais, Marcel BERTHIER et de Gérard CARDIN, Conseiller Général de Corps, des élus du canton, des gendarmes et des habitués du marché. Tous se sont régalez des spécialités de chacun.

De délicieux produits fermiers à déguster



LES LOGIS DE FRANCE EN ASSEMBLEE A CORPS

Les hoteliers adhérents des LOGIS de FRANCE de l'Isère ont tenu leur Assemblée Générale Annuelle à l'Hôtel de la Poste. 70 membres sur 104 étaient présents autour de la Présidente départementale, Renée OUGIER, Présidente Nationale de la Fédération des Logis de France depuis le 9 Janvier 1996.

L'Association des Logis de France de l'Isère compte: 104 établissements, 1753 chambres, 4 Hôtels avec 0 cheminées, 24 Hôtels avec 1 cheminée, 52 Hôtels avec 2 cheminées, 23 Hôtels avec 3 cheminées, 1 Hôtel sans restaurant. Donc 4 Hôtels restaurants à CORPS: Le Boustique Hotel, le Nouvel Hôtel, l'Hôtel restaurant de la Poste, l'Hôtel restaurant du Tilleul. Un guide gratuit est tiré à 25 000 exemplaires et distribué gratuitement par tous les Hôteliers Logis de France Isère, les offices du Tourisme et Syndicats d'initiative, par les sites touristiques et dans les foires et salons.

Tous étaient réunis dans la salle de Restaurant transformée en séminaire à cette occasion. Après avoir évoqué différents sujets, le Conseil d'Administration était réélu, avant de se rendre au "CHATEAU des HERBEYS" autour d'un Repas qui rassemblait 180 personnes. La Soirée était animée par l'école de Danse de Danièle CAVEGLIA et le groupe "VITAMINE". C'est dans une joyeuse ambiance que c'est déroulée cette Assemblée, qui s'est terminée assez tardivement.

Faute de place, la suite de la Conférence de Mr Jean GUEYDAN est reportée au prochain Numéro, nous vous prions de nous excuser.

CARNET DU JOUR

CARNET BLEU

Nous avons appris avec joie la naissance de:

PIERRE - THOMAS fils de CHRISTELLE et GILLES FABRE,
frère de Jean - Baptiste, petit fils de Chantal
et de Jean - YVES GELIN,
arrière - petit fils de Mme Marguerite NAUBRON.

Nous adressons tous nos souhaits de bonheur et santé au Bébé et nos
sincères félicitations aux parents, grands parents et à l'arrière
grand mère.

MARIAGE

Le samedi 21 septembre a été célébré à Charavines le mariage de Chrystèle COMMANDEUR et
Alexandre SERRE, fils de Colette et Nanou SERRE, petit-fils de M. et Mme Alexandre SERRE de
Beaufin.

Meilleurs voeux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations aux parents et grand-parents.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec peine le décès de :

Le père Joseph EVRARD

oncle de Mme et M. SADOUL, de M. et Mme
Louis EVRARD, M. et Mme Jean EVRARD,
Mme Agnès JAMIER-EVRARD et de Simone et
Einollah NAGHIBI

Melle Yvonne ABONNEL

soeur de M. Auguste ABONNEL nièce de Mme
Marie-Thérèse ABONNEL, cousine de M.
Georges VALLA

Mme Victorine DESCOMBES

pensionnaire de la Maison de Retraite depuis son
ouverture .

Mme Lucie MOUSSIER

mère de M. Marcel MOUSSIER de la Salette

M. Frans WERNERI

époux de Mme W.M.F WERNERI-BEDER
décédé à AMSTERDAM (Hollande), père de
Jolise en Kee et Ineke, grand-père de Doan, Anna
et Rik

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

Lors du dernier numéro, il a été omis, dans l'annonce du décès de M. Raoul CHARLES, son épouse
Mme Yvette CHARLES, à laquelle nous présentons nos excuses et nos sincères condoléances.

EN VENTE À LA POSTE DE CORPS et au "Cliche"

1er JOUR DE MISE EN SERVICE
de la Nouvelle FLANNE DE CORPS

ENVELOPPES 3 DESSINS -CORPS-ORIOU-SANCTUAIRE-

L'unité : 15F
Les 3 : 40F

150ème ANNIVERSAIRE de L'APPARITION

CACHET BUREAU TEMPORAIRE COMMEMORATIF

400 ENVELOPPE SPECIALE 150ème ANNIVERSAIRE L'unité : 15F

400 ENCARTS NUMÉROTÉS

grammage 250g Blanc Ivoire

ENCART "SPECIAL ANNIVERSAIRE" 21x14,5 L'unité : 35F

ENCART LUXE-DOUBLE PAGE PLIÉE - 21x29,7 L'unité : 50F
avec ENVELOPPE SPECIALE 150ème ANNIVERSAIRE : 60F

ENSEMBLES ENVELOPPES/ENCARTS :

1 SERIE ENV. 1er JOUR FLANNE CORPS 3 DESSINS 50F
1 ENV. CACHET TEMPORAIRE 150ème ANNIVERSAIRE

1 ENCART "SPECIAL ANNIVERSAIRE" 70F
1 SERIE ENV. 1er JOUR FLANNE CORPS 3 DESSINS

1 ENCART "SPECIAL ANNIVERSAIRE" 80F
1 ENCART DE LUXE-DOUBLE PAGE PLIÉE

1 ENCART "SPECIAL ANNIVERSAIRE" 45F
1 ENV. CACHET TEMPORAIRE 150ème ANNIVERSAIRE

1 SERIE ENV. 1er J. FLANNE CORPS

1 ENV. CACHET 150ème ANNIVERSAIRE

1 ENCART "SPECIAL ANNIVERSAIRE"

1 ENCART LUXE-DOUBLE PAGE PLIÉE

120F
+ 1 enveloppe 150ème offerte -

→ COMMANDES DE DOCUMENTS PHILATELIQUES À ADRESSER :

CLUB PHILATELIQUE -MAIRIE-38970 CORPS-

ou M. CORBY -LE FAROT -38970 CORPS-

REGLLEMENTS PAR CHEQUE R.L. d'ordre de
"CLUB PHILATELIQUE DE CORPS"

À RENVoyer À M. CORBY-LE FAROT-38970 CORPS-FRANCE- MERCI

SOUTENEZ NOTRE VOLONTÉ ET NOS EFFORTS

POUR LA CREATION ET LA SORTIE UN JOUR PROCHAIN

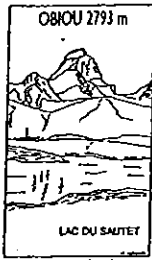
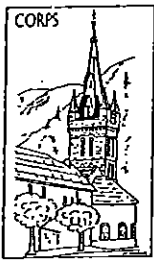
D'UN TIMBRE CONCERNANT "LA SALETTE"

NOM
NAME

ADRESSE
ADDRESS

PAYS
FROM

SIGNATURE
SIGN



DOCUMENTS PHILATELIQUES

Realisés par le
CLUB PHILATELIQUE DE CORPS

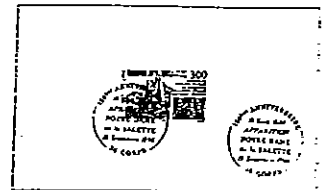
ENCART NUMÉROTÉ "ANNIVERSAIRE"
Format
Timbres utilisés
69ème Congrès CLERMONT-FERRAND
Baptême CLOVIS

ENCART 150ème ANNIVERSAIRE NUMÉROTÉ
Format
Timbres utilisés
Baptême CLOVIS
M. Dame de FOURVIERE

//DANS LA LIMITE //
//DES STOCKS DISPONIBLES//

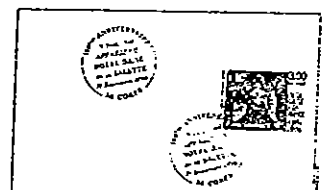
CL. de tous les Encarts de LUXE
1ère page: Texte
Page intérieure plliée:
Timbre et cachet 150ème ANNIV.

150^e
Anniversaire
de
l'Apparition
Notre-Dame de La Salette



19 septembre
1846-1996

Notre-Dame
de La Salette



19 septembre
1846-1996



FLANNE DE "LA POSTE"
BUREAU DE CORPS

1er JOUR
MISE EN SERVICE
LE 19 SEPT. 1996

ENVELOPPES 1er JOUR
SUR 3 DESSINS
DE J.P. FLORENCE
COMPOSANT LA FLANNE

TIMBRES UTILISÉS:
CORPS: 2,00
ORIOU: 2,00
SANCT.: M. D. FOURVIERE

//DANS LA LIMITE DES//
//STOCKS DISPONIBLES//



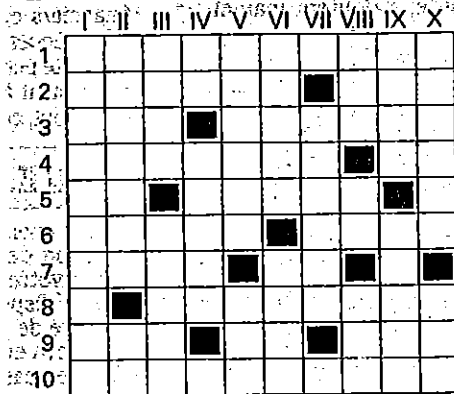
150^e
Anniversaire
de
l'Apparition



ENVELOPPE SPECIALE COMMEMORATION
DU 150ème ANNIVERSAIRE
DE L'APPARITION
N.D.S. 500 HER DE NUAGE-COULEUR
150ème ANN. APP. - Cocteau Poëte
1846-19 SEPT. 1996: Coult. Beau-
Fiancée: 69ème CLERMONT-FERRAND
ND FOURVIERE: CLOVIS: 69ème
CHAMBERY: 69ème THORON: 69ème



Mots croisés relaxe



Horizontalement : 1. Sortie de cours. 2. Pour le rattraper, il faut parfois courir. 3. La coupe est parfois dangereux. Pas naturel. 4. Fausse. Un bout de chemin. 5. Il va avec tout. Demeure d'un roi. 6. Partie du corps.

Lac traverse par l'Adda. 7. Commune en Belgique. Mis pour cela. 8. Début de la représentation. 9. Vieux roi. Suite alphabétique. Multitude. 10. Il peut se provoquer par un signe et se terminer par un point.

Verticalement : 1. Point géométrique. 2. Cellule mise à mal par de grands agités. Il est donné par le chef. 3. S'employer à distraire. Il est souvent poursuivi sans grand espoir. 4. C'est le sodium. Il compromet les catholiques dans un faux complot. 5. Type de grive. Il permet de soumettre à la question. 6. Se montre reconnaissant. Laisse se dissiper des fumées. 7. Réussis. 8. Elle faisait éclater. A l'intérieur d'un néon. Fleur en automne. 9. 60 ou 302 kilomètres. Et peut être messin de surcroît. 10. Prénom féminin. Point de côté.

Mots casés

Tous les mots de la liste doivent être placés dans la grille. Il n'y a qu'une place pour chaque mot, et chaque mot doit être mis à sa place. Lettre de départ E

Mots de 8 lettres : atténuer - célérité - énormité - enterrée - minérale - papistes - poussier - sornette - targette - tricoter.

7 lettres : émotion - éteinte - capeuse - tilleul - torsade - torture.

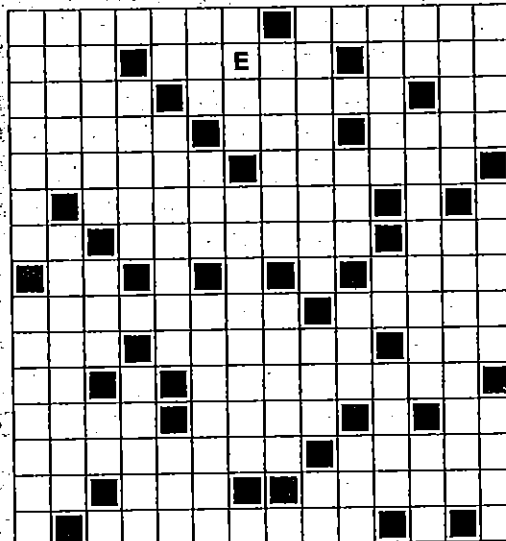
6 lettres : encore - Iseran - lésine - lévite - merlin - narine - thénar - ultime.

5 lettres : acéré - armer - atèle - biset - ennui - érine - idéal - morue - riper - talre - tréma.

4 lettres : Élée - gros - lésé - note - orée - rène - rêve - stuc - turc - Uélé.

3 lettres : âne - épi - ère - erg - est - mes - mot - nié - nul - ode - onc - rus - Sée - sic - Uri.

2 lettres : de - en - ès - et - et - go - lo - nô - os - ré - ut.



SOLUTIONS EN PAGE CUISINE.



PHOTO concernant l'article "gout et saveur" pour les écoliers de CORPS.